



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2016

PV N°393

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE
EN ASSEMBLEE PLENIERE DU 18 NOVEMBRE 2016

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, M. Mohamed BERNOUSSI, 1^{er} Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 23 MEMBRES

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CARBONI Pierre	A	UFR Langues
CARTRON Paul	étudiant T.	UFR STAPS
CHAGNEAU Corentin médicales	étudiant T.	UFR Médecine et Techniques
CHENE Emmanuel	B	IEMN-IAE
DRONNEAU Céline	BIATSS	ESPE Nantes
FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LE LIDEC Annabel	Pers. Ext.	INSERM
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
MORERE Julie	B	IUT de Nantes
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
POUZAIN Yves	B	IUT de Nantes
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TONNERRE Clotilde	BIATSS	IEMN-IAE
TRICHET Valérie médicales	B	UFR Médecine et Techniques

AVAIENT DONNE PROCURATION : 7 MEMBRES

BOUSQUET Emmanuelle	B	FLCE
GENON Philippe	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
GOMEZ Léa	étudiante T.	UFR Langues
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
MIRALLIE Camille	étudiante T.	UFR Sciences pharmaceutiques
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL

ETAIENT ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 5 MEMBRES

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
ILLIONNET Thibaut	étudiant T.	UFR Droit et Sciences Politiques
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques
médicales		
PARPET Noé	étudiant T.	UFR Droit et Sciences Politiques

ARRIVE EN COURS : 1 MEMBRE

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
-----------------	------------	------------------

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	23	7	5	1

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

BARBU Noël	Vice-président Développement et partenariats économiques – Affaires financières
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
DE CHARRETTE Catherine	Présidente de la Fondation de l'Université de Nantes
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DRUE Frédéric	Agent comptable
EUDELIN Vincent	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
EVAIN Michel	Directeur de l'UFR Sciences et Technologies
KEROUANTON Jean-Louis	Vice-président Patrimoine immobilier
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente des Ressources Humaines et du Dialogue Social
LE GALL René	Directeur de Polytech Nantes
PROUTIERE-MAULION G.	Vice-présidente Affaires européennes et relations internationales
SCHLAEPPI Laurianne	Directrice générale adjointe des Services Plan – Investissements – Ressources matérielles
TEXIER Stéphanie	Directrice générale adjointe des Services Ressources Humaines – Environnement au Travail
VADE Corinne	Secrétaire générale adjointe – Rectorat de Nantes

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 octobre 2016
2. Informations générales
3. Point sur les enjeux de la dévolution du patrimoine immobilier
4. Point de situation sur la politique des affaires européennes et internationales

AFFAIRES BUDGETAIRES

5. Approbation du Budget Rectificatif de l'exercice 2016 (après examen par la CPCA)

PARTENARIATS

6. Point d'information sur la convention de subvention 2016 de la CCI Nantes Saint-Nazaire à l'Université de Nantes dans le cadre du Contrat d'Objectifs Partagés

RESSOURCES HUMAINES

7. Approbation de la révision des effectifs pour les personnels BIATSS au titre de l'année 2017 (après avis du CTE et examen par la CPCA)
8. Mesures de soutien aux Agents Temporaires Vacataires et aux Doctorants
9. Approbation de la revalorisation de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) des bibliothécaires assistants spécialisés de catégorie B (après avis du CTE)

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

10. Election de représentants au Conseil documentaire du SCD
11. Approbation de la modification des statuts de la Fondation partenariale de l'Université
12. Approbation de la modification de la délégation de compétences du Conseil d'Administration au Président de l'Université de Nantes

NUMERIQUE

13. Information sur le projet de réorganisation de l'assistance informatique à l'Université de Nantes

VIE ETUDIANTE

14. Approbation de la modification de la charte Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)

AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

15. Présentation des dispositifs de contrôle interne comptable et budgétaire
16. Règlement d'attribution de prix :
 - 16.1. Règlement Concours Talents du Tertre 2016
 - 16.2. Ecole doctorale 3MPL
17. Approbation de tarifs, dons et subventions (après examen par la CPCA)
18. Rendu compte d'admissions en non valeurs
19. Questions diverses

LE PRESIDENT ouvre la séance à 8 heures. Il informe que **M. BENHAMOU** le remplace à une chaire UNESCO sur l'enfance à Paris et **M. AVERTY** devra quitter la séance vers 10 heures pour se rendre au Rectorat.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE 2016

En l'absence de remarques, **LE PRESIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour le procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 octobre 2016, tel qu'annexé.

POINT 3. POINT SUR LES ENJEUX DE LA DEVOLUTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

LE PRESIDENT indique qu'il s'agit d'un sujet important et il souhaite que le Conseil d'Administration s'empare de la réflexion.

M. KEROUANTON précise que ceux qui suivent l'actualité, sur AEF notamment, voient assez régulièrement passer des informations autour de cet enjeu de la dévolution du patrimoine qui concerne a priori la totalité des établissements universitaires, sur sollicitation du Ministère. Il s'agit aujourd'hui d'engager une discussion sur les diapositives présentées, évoquer ce qui est déjà arrivé pour trois établissements (Clermont 1, Toulouse 1 et Poitiers) et ce qui pourrait faire l'objet d'une discussion pour l'Université de Nantes. **M. KEROUANTON** rappelle qu'actuellement, nous sommes affectataires de l'Etat, c'est-à-dire que nous ne sommes pas propriétaire en propre de nos biens immobiliers. On en a toutes les charges, tous les droits et tous les devoirs. Cette situation de tutelle de l'Etat pour un établissement autonome est particulièrement prégnante sur la question immobilière. On ne peut pas engager de travaux importants sans demander à l'Etat son accord, pas seulement pour le financement, mais aussi pour le principe, quel que soit le financeur. Pour les gros chantiers, quel que soit le financeur, on a besoin d'une expertise et d'un rapport d'expertise. On ne décide pas seul des choses. L'Etat ne décide pas mais donne son accord et surveille. Le contrôle est parfois très pointilleux.

Pour ce qui est de la cession ou de la dévolution immobilière, puisque l'on est affectataire, on est censé pouvoir bénéficier de la cession. Ce dont on est sûr, c'est qu'on ne bénéficiera jamais de la totalité de la cession. C'est un enjeu important. Il y a eu des discussions au niveau parlementaire récemment sur la possibilité de récupérer la quasi-totalité de cession, mais cet amendement n'a toujours pas vu le jour. Il s'agit d'une négociation avec le Recteur. Pour l'ensemble des établissements universitaires, il y a un déficit de visibilité. Les collectivités s'adressent d'abord de manière paritaire avec l'Etat. L'Université de Nantes essaye et a d'ailleurs réussi de manière assez intéressante à rentrer dans ce dispositif de dialogue entre l'Etat et les collectivités locales. Il s'agit d'un vrai combat pour que l'Université soit acteur territorial.

Il y a un accès particulièrement limité à l'emprunt voire une impossibilité d'emprunter de manière majoritaire. Après la dévolution, l'Université serait donc propriétaire de ses biens immobiliers. L'Université pourrait lancer librement et financer elle-même, ce qui pose d'autres questions, tous les travaux, sans cette tutelle et cette nécessité d'accord permanent de l'Etat qui existe aujourd'hui. C'est aussi une possibilité régulière et bien supérieure de connaître et d'anticiper nos moyens pour une planification à long terme. C'est également la garantie de pouvoir récupérer la totalité de nos cessions et l'adaptation beaucoup plus souple du parc immobilier au besoin de notre activité et au développement, avec un souci de gestion durable. Cela pose des questions autour de la soutenabilité mais aussi autour de la transition, notamment la transition énergétique qui représente un enjeu colossal.

Trois établissements ont bénéficié de la dévolution en 2011 et **M. MANDON** a annoncé à la fin de l'année dernière la relance de ce processus de dévolution pour 2016-2017. Cette relance a été effective dans un premier courrier en avril 2016 suivi en septembre dernier de la publication d'un rapport commun de l'Inspection Générale des Finances et de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (IGAENR) sur cette question-là. Le rapport, qui est accessible sur le site de l'IGAENR, dresse un bilan positif des premières expérimentations. Il pose des conditions de faisabilité d'une nouvelle phase de dévolution à travers un cahier des charges qui aborde les problématiques de gouvernance, de situation d'intelligence stratégique des établissements, budgétaires et de soutenabilité en particulier. Le Ministre a écrit à nouveau sur une nouvelle proposition de candidature à la dévolution le 30 septembre 2016, à la suite de ce rapport, et a repris dans son courrier ce cahier des charges, cette liste de conditions. Il fallait répondre avant le

27 octobre. L'Université de Nantes a répondu le 24 octobre. La réponse de l'Université a été non pas d'être immédiatement candidate à la dévolution mais de s'inscrire dans la démarche de réflexion avec l'Etat pour discuter cette question-là. Il est prévu par le Ministère un audit de pré-dévolution qui va examiner la stratégie, la gouvernance, le type de gestion, l'organisation interne, la connaissance du patrimoine et la problématique budgétaire en termes de soutenabilité. Se pose aujourd'hui la question avantages, désavantages. Il convient de s'interroger sur ce que la dévolution va coûter et sur ce qu'elle va rapporter à l'Université, combien elle peut permettre de moins coûter ou comment elle peut permettre d'améliorer une situation immobilière. Il n'y a plus dans l'hypothèse actuelle de dotations préalables et récurrentes, ce qui était le cas pour les trois établissements qui ont bénéficié de la dévolution en 2011. La dotation préalable pour des remises à niveau, des remises en sécurité, s'élevait entre 6 et 10 millions pour ces établissements. La dotation récurrente annuelle sur 25 ans s'élève entre 6 et 10 millions par an, ce qui est loin d'être négligeable. La donne a donc changé.

LE PRESIDENT souligne que c'est un sujet important. Il avait besoin de dialoguer avec le Conseil d'Administration sur ce sujet. Les établissements de la première vague voient aujourd'hui les bénéfices, mais les conditions sont radicalement différentes aujourd'hui. Il s'agit de s'engager dans une expertise de la situation de l'Université de Nantes avec tous ces points d'interrogation.

M. GRASSET complète en disant qu'il a regardé ce qui était dit sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur cette dévolution. Il y a en effet trois sites qui ont obtenu cette dévolution en 2011. Il est affiché qu'il y en avait quatre autres dès 2012 qui étaient dans la boucle (Paris 2, Marne la Vallée, Cergy Pontoise et Avignon). Il demande pourquoi il ne s'est rien passé pendant quatre ans.

M. KEROUANTON répond que la position de l'Etat a changé en 2012. C'était la période de la fin des grands Campus. Il y avait une méfiance relative par rapport au Partenariats Public-Privé. Il y a donc eu un frein sur cette question au sein du Ministère. Il fallait un peu de temps pour voir ce que donnaient les dévolutions réalisées. Aujourd'hui, le nouveau Ministre est beaucoup plus investi sur ce sujet.

LE PRESIDENT ajoute que Bercy a freiné. Il y a 18 millions de mètres carrés correspondant à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche en France. Même s'il est en mauvais état pour la moitié de cette surface, cela reste un patrimoine national. De plus, tous les établissements ne pouvaient pas être remis en sécurité.

Mme SAMI demande quel est le patrimoine pour lequel l'Université pourrait éventuellement demander la dévolution. Elle ajoute que l'expérimentation est faussée dès le départ à partir du moment où les conditions ont changé. Dans la mesure où il n'y aura pas de dotations préalable et récurrente, elle ne souhaite pas lire le rapport car de toute façon l'expérimentation est faussée dès le départ. Elle pense que c'est extrêmement dangereux car on est dans un contexte qui ne va pas s'arranger où les moyens sont de plus en plus limités et où l'on demande aux Universités de se contenter de ces moyens. Le jour où l'on aura un patrimoine que l'on pourra vendre, elle aimerait savoir quel est le Ministre qui donnera plus de moyens. Ce sera à l'Université de se débrouiller avec ce qu'elle a.

Cette dévolution du patrimoine lui fait penser aux discussions qui ont eu lieu lors du passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE). Il leur avait été dit que les conditions étaient bonnes pour passer aux RCE. Pour pouvoir fonctionner, non seulement il sera nécessaire de geler des postes et en plus, dans la mesure où l'Université aura du patrimoine, on lui dira que ce sera à elle de gérer.

Elle précise qu'elle n'a pas d'avis précis sur la question mais elle part avec des précautions, des aprioris très forts.

M. BIAIS précise qu'ils sont vraiment sur la même optique de précaution, dans l'idée d'étudier le dossier sur tous les aspects, technique, financier, réglementaire. C'est l'objet de cet audit de pré-dévolution. Les services seront mobilisés sur ce sujet. La dévolution progressive a déjà commencé puisque sur le quartier de la création, le Ministère a confirmé que l'Université sera propriétaire du futur bâtiment. Le mouvement est engagé. Il faut le prendre en considération par rapport à la politique patrimoniale de l'Université. Il faut se poser la question de ce qu'apporterait la dévolution du patrimoine mais aussi se poser la question de savoir ce qu'apporte aujourd'hui la non dévolution. Ce sont des questions qu'il faut mettre à plat afin de décider en toute transparence et avec tous les éléments techniques nécessaires. Cette décision est lourde de conséquences.

M. POUZAINT rappelle que lors du passage aux RCE, le SGEN-CFDT avait voté contre alors que l'organisation syndicale était pour au niveau national. Ils estimaient que l'état de lieux n'avait pas été fait et qu'ils n'avaient pas l'expertise qui permettait de le faire dans de bonnes conditions. Selon lui, l'histoire leur a donné raison. **M. POUZAINT** ajoute que l'on est un Etablissement autonome mais l'autonomie est dans un certain nombre de domaines limitée. Il pense que cela doit être un élément clé pour réfléchir et analyser si la dévolution du patrimoine est un bon élément. Cela fait partie des éléments de contexte. Il faut avoir une vision.

Il faut être extrêmement prudent sur le fonctionnement. Si l'on a des ministres très libéraux, la dévolution du patrimoine peut devenir à ce moment-là un inconvénient. Si l'on doit être en situation de trouver massivement des ressources propres pour pouvoir fonctionner, la dévolution du patrimoine peut être une charge. **M. POUZAIN** dit avoir un recul de quelques années par rapport aux prescriptions de l'Inspection Générale. Sur l'autonomie des universités, quand on regarde les rapports qui sont sortis, on peut selon lui se poser la question si, dans certains cas, ce ne sont pas des experts du Front Monétaire International qui sont allés dans des pays sous-développés pour juger les modes de gestion des établissements. Il considère qu'il faut prendre en compte les conseils de l'Inspection Générale, ce sont des éléments d'information. Cependant, le projet de l'Université ne doit pas être simplement centré autour de la dévolution du patrimoine. Ce serait une erreur.

Il revient sur une phrase écrite dans l'une des diapositives présentées par **M. KEROUANTON**. Il est dit que l'Université de Nantes n'est pas un acteur territorial parce qu'elle n'a pas la dévolution du patrimoine. Il n'est pas d'accord. Selon lui, l'Université est un acteur local majeur. L'Université a des obligations de service public qui imposent un certain nombre de choses. **M. POUZAIN** se dit très prudent sur la décision qu'il faut prendre.

M. GRASSET remarque qu'est sorti en septembre un rapport de 252 pages sur le bilan à tirer des trois universités qui ont bénéficié de la dévolution et il encourage les membres du Conseil d'Administration à aller le regarder car il semble extrêmement informatif sur ce qui a marché et ce qui n'a pas marché. Il est dit dans les pages de synthèse que les dévolutions à venir vont être progressives car les moyens seront limités. Est évoquée la possibilité d'avoir une dévolution totale ou plus progressive limitée dans un premier temps. De son point de vue, il pense que la dévolution est nécessaire. Il a pu voir au cours de ces dix dernières années quels étaient les verrous imposés par l'Etat sur certains projets qui méritaient d'être accélérés. Il pense qu'avoir une certaine autonomie, peu importe que ce soit total ou progressif, sera plus que nécessaire si l'on veut dynamiser l'Université. Il se dit plutôt favorable à l'initiative.

M. KEROUANTON souligne que la notion de dévolution progressive est intéressante d'une part parce qu'elle est déjà engagée sur le quartier de la création et d'autre part parce que ce sont des enjeux de souplesse et de discussion qui lui paraissent plus forts. C'est une posture qu'il a actuellement, qui pourra être révisée. Il rappelle qu'ils sont dans un système de prudence, d'analyse. Ils sont en train de travailler à cette problématique de connaissance. Contrairement à la RCE, ont été établis une gouvernance, sous la responsabilité de la Direction Générale, un service de stratégie, de mise en connaissance des choses, une réflexion sur le système d'information patrimoniale, qui vont permettre de travailler à répondre à cette question et à gérer de mieux en mieux l'Etablissement quoi qu'il arrive.

Mme SCHLAEPPI indique que la dévolution partielle est un élément nouveau par rapport aux expérimentations qui avaient été lancées. Il est vrai que beaucoup de choses ont changé par rapport à la première vague de dévolution. La dévolution partielle est selon elle un levier de négociation avec l'Etat qui peut être intéressant car l'Université peut ainsi calibrer ce qu'elle met et ne met pas. C'est donc le point qui pourra faire bouger certains curseurs sans présager de ce que sera la décision de l'Etablissement.

M. CHENE précise que le rapport évoqué par **M. GRASSET** est effectivement très intéressant à lire. Il montre les leviers pour la gestion du patrimoine immobilier. Il faut garder à l'esprit que les conditions étaient extrêmement différentes pour les trois universités qui ont bénéficié de la dévolution du patrimoine immobilier. Elles ont eu une dotation initiale entre 7 et 14 millions d'euros et une dotation récurrente sur 25 ans. Si on l'appliquait à l'Université de Nantes, cela ferait un complément de dotation qui s'élèverait entre 12 et 28 millions d'euros annuels. Ce sont des sommes considérables, ce qui relativise les conclusions du rapport.

LE PRESIDENT ajoute que **M. MANDON** devrait faire une intervention à Bordeaux au mois de décembre car l'Université de Bordeaux a demandé la dévolution. L'Université de Nantes est quant à elle dans l'instruction à partir de l'année prochaine.

Mme SAMI aimerait que les membres du Conseil d'Administration soient informés au fur et à mesure de toutes les évolutions, et qu'il n'y ait pas seulement un point d'information tous les 6 mois.

LE PRESIDENT précise que c'est l'esprit même du point d'aujourd'hui.

POINT 4. POINT DE SITUATION SUR LA POLITIQUE DES AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

Mme PROUTIERE-MAULION présente le bilan de ce qui a pu être fait en matière de politique internationale au cours du premier mandat.

Les objectifs, tels qu'ils ont été présentés au Conseil d'Administration du mois de novembre 2012, étaient les suivants :

- s'imposer comme une destination phare dans le cadre du programme Erasmus + et en particulier devenir coordinateur pour des partenariats Erasmus Mundus devenu aujourd'hui Erasmus + ;
- développer une politique d'internationalisation qui repose sur la recherche et sur la formation ;
- identifier les coopérations les plus visibles ;
- repenser le fonctionnement du Conseil Universitaire des Relations Internationales (CURI). Le CURI a été réformé dès la première année et recomposé en commissions interdisciplinaires et thématiques ;
- travailler en partenariat renforcé avec les collectivités territoriales.

Il a été choisi de mettre l'accent sur l'internationalisation des formations. Au cours de la période, il y a eu une augmentation importante des formations internationales, toutes formules confondues, ce qui s'explique essentiellement par le fait qu'au sein de la Direction des Relations Internationales, l'accent a été mis sur l'instauration d'une véritable ingénierie de projet de formation avec un personnel dédié qui accompagne les enseignants-chercheurs de la promotion de l'appel d'offre jusqu'à la mise en place du programme lorsque celui-ci est retenu par l'Union Européenne. Il ne s'agit pas uniquement d'aide au montage mais également de suivi du programme lorsque celui-ci est mis en œuvre. L'ETP en charge de l'internationalisation des formations a été renforcé par le recrutement d'une personne dédiée au suivi du partenariat Erasmus, ce qui permet aujourd'hui d'afficher 7 programmes Erasmus + en cours, assez différents sur les trois volets : un à Polytech, un master Erasmus + à l'UFR Sciences et dans 15 jours sera officiellement ouvert un programme Capacity building à l'IEMN-IAE avec le Vietnam. Une campagne d'information et de communication auprès des enseignants-chercheurs assez proactive est réalisée, en particulier depuis trois ans dès la réunion de rentrée et d'accueil des nouveaux personnels, pour leur expliquer qu'ils peuvent être accompagnés et qu'ils ne vont pas se retrouver seuls face au montage de programmes internationaux.

A également été mis en place un certain nombre d'actions à destination des étudiants, qu'il s'agisse de la mobilité sortante, les étudiants nantais qui partent à l'étranger, ou de la mobilité entrante, les étudiants internationaux accueillis à Nantes. Ces actions sont extrêmement transversales et même si elle partent de la Direction des Relations Internationales, elles impliquent l'ensemble des services de l'Université, ce qui est vraiment une nouveauté à partir de 2012 par rapport au cloisonnement auquel on pouvait assister durant les mandats précédents.

La première action significative et extrêmement importante en terme d'attractivité parce qu'elle a permis de répondre aux exigences de l'Union Européenne a été la mise en place d'un catalogue de cours pour les étudiants entrants qui peuvent maintenant très en amont de leur mobilité consulter les maquettes, choisir leur formation, réaliser leur contrat d'études et s'inscrire en ligne. Ont également été mis en place des critères et des commissions de sélection pour les étudiants partants en programme d'échange hors Europe, par exemple pour le programme ISEP ou pour les programmes avec le Canada. Des règles très claires et très objectives ont été mises en place pour formaliser les procédures de traitement des candidatures des étudiants étrangers entrants avec notamment des commissions animées en partenariat avec la DEVU et **M. AVERTY**.

En termes de mobilité entrante et sortante, l'Université de Nantes est extrêmement visible. En ce qui concerne la mobilité sortante, l'Université de Nantes est la troisième université au rang national pour le programme Erasmus. Elle devrait même techniquement être la première puisque sont passées devant des universités fusionnées. C'est l'effet de masse qui est défavorable. En termes de mobilité entrante, l'Université de Nantes a une image à l'internationale dynamique et attractive. Au printemps dernier ont été traitées 11 400 demandes d'étudiants étrangers passant par les procédures DAP et CEF, c'est-à-dire les étudiants qui s'inscrivent soit par le biais des Services de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) des ambassades, soit par le biais des Campus France. Il s'agit d'un volume de dossiers considérable. Sur la mobilité entrante, il y a une augmentation des demandes de 79 % sur les trois dernières années, ce qui s'explique par un travail de terrain très important pour replacer l'université de Nantes dans une perspective de diplomatie scientifique auprès des SCAC des ambassades à l'étranger. Un travail d'affinage des chiffres commence à être mené cette année afin de savoir, sur les étudiants accueillis, si les critères mis en place étaient cohérents et adaptés. Pour la première année, il est possible d'établir que sur les étudiants qui sont rentrés en septembre 2015 en L1, 52 % toutes UFR confondues ont pu s'inscrire en L2. Les critères peuvent apparaître comme relativement restrictifs puisqu'il est imposé aux étudiants d'avoir 12 de moyenne au baccalauréat, mais ce sont des critères qui fonctionnent puisqu'ils permettent de garantir la réussite de ces étudiants.

Un référentiel qualité double diplôme a été mis en place. Désormais, avant tout renouvellement ou création d'un nouveau double diplôme, il y a un référentiel à remplir en collaboration avec les partenaires pour voir si d'un côté ou de l'autre et pas uniquement vis-à-vis du partenaire étranger, les attentes, qui vont permettre d'avoir une co-diplomation ou un diplôme délocalisé qui va réellement fonctionner, sont remplies.

Une attention toute particulière est accordée aux étudiants qui sont partis en mobilité et qui reviennent. Une réflexion a eu lieu sur la manière de les aider à valoriser cette expérience à l'étranger autrement qu'en faisant des ateliers sur la mise évidence de leur mobilité dans les CV. Il leur est désormais proposé depuis trois ans, en partenariat avec la Direction de la Culture, un atelier d'écriture. Il fonctionne relativement bien et va demander cette année certains ajustements. Les deux années précédentes ont permis d'éditer un recueil et un carnet de voyage à partir du rendu des étudiants qui écrivent, dessinent, peignent, font des collages. C'est un outil extrêmement important en termes de restitution et d'attention sur ce à quoi il faut faire attention avant que les étudiants partent en mobilité et au moment du retour.

Deux groupes de travail devraient aboutir en 2017 :

- un groupe de travail sur la conversion des notes. C'est le grand serpent de mer, cela fait des années que l'on cherche à avoir un cadre clair de conversion des notes dans l'espace Erasmus. Ce travail se fait en lien avec un grand projet à l'échelle européenne qui cherche à clarifier la situation.

- un important chantier de dématérialisation des candidatures des étudiants étrangers. Beaucoup a été fait mais il reste encore à faire. Cela permet d'afficher un bilan en progression en ce qui concerne la mobilité étudiante sortante, avec des fluctuations. Certaines années ce sont les stages qui l'emportent, d'autres années ce sont les mobilités études. Pour 2016-2017, notamment pour les étudiants qui vont partir sur le second semestre, il y a encore une augmentation, ce qui commence à poser de difficultés puisque la mobilité sortante était très soutenue par le dispositif de bourse Envoleo de la Région mais celui-ci a été réduit en septembre 2016. De nouvelles réductions et une réforme de ce programme pour la rentrée 2017 sont annoncées.

La mobilité étudiante entrante est en hausse également, à l'exception des mobilités liées aux échanges. L'Université a été très défavorisée depuis deux ans, d'abord par le contexte sanitaire puisque la crise liée à Ebola a fait très peur aux partenaires nord-américains et en particulier aux parents des étudiants qui étaient persuadés que leurs enfants pouvaient contracter Ebola en transitant par les aéroports européens. Le contexte sécuritaire a aggravé les choses avec les attentats de novembre dernier. Hors échanges, il y a une augmentation extrêmement importante.

Une action de fond est menée depuis 4 ans pour inciter les BIATSS et les enseignants-chercheurs à être mobile puisque, notamment dans l'espace Erasmus, la mobilité peut être financée. Beaucoup de promotion est faite au sein du CURJ et vis-à-vis des correspondants administratifs dans les Composantes pour qu'ils puissent utiliser ces supports de mobilité. Il y a une progression. C'est extrêmement difficile compte tenu de la charge de travail des uns et des autres.

En ce qui concerne le lien recherche et formation, il y avait avant l'arrivée de la nouvelle équipe, beaucoup d'accords de partenariat mais on ne savait pas où on en était, comment les valoriser. On était dans l'incapacité d'identifier les partenariats qui marchaient bien. De l'étranger, les partenaires universitaires doivent se dire, s'ils veulent monter une formation internationale, un programme de recherche ou de réseau, que c'est à Nantes qu'ils vont trouver les compétences dont ils ont besoin.

L'Université a arrêté, hors espace Erasmus et échanges Erasmus qui sont de la mobilité étudiante essentiellement, de conclure des accords de mobilité lorsqu'ils ne peuvent pas être assis sur une coopération recherche stable. L'international, c'est d'abord du bilatéral, c'est de la relation entre deux enseignants-chercheurs. Il faut derrière stabiliser et institutionnaliser cette relation. Il faut un programme de recherche pour élargir le cadre de la coopération, éviter qu'elle concerne uniquement deux personnes. Pour pouvoir pérenniser et ne pas voir la coopération s'étioler lorsque l'un des collègues change d'université ou part à la retraite, un travail en concertation avec la DRPI et la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social (DRHDS) a été réalisé, dans un premier temps autour de l'accueil des chercheurs étrangers et puis de la problématique des professeurs invités. Une des premières actions a été la dévolution d'une enveloppe aux Composantes pour qu'elles puissent gérer elles-mêmes en direct l'accueil de leurs professeurs invités. Afin de chercher à valoriser, à faciliter au maximum l'accueil des chercheurs-étrangers, l'appel d'offre internationalisation des laboratoires a été réformé rapidement en 2012-2013 en dédiant des supports à l'accueil de collègues uniquement pour des missions de recherche au sein des laboratoires. Un état des lieux a été fait à travers l'enquête internationalisation, interdisciplinarité. Pour savoir ce qui pouvait être valorisé, il fallait d'abord savoir ce qui existait en termes d'internationalisation et d'interdisciplinarité. Cette enquête a été présentée en Conseil d'Administration, en réunion des Directeurs de Laboratoire, en réunion des Directeurs de Composante. Elle est disponible sur le Prodoc. Cela a permis de voir qu'il y avait beaucoup de choses qui étaient déjà existantes à l'Université mais qu'on ne savait pas les valoriser. Un ingénieur d'études a donc été recruté pour aider à anticiper sur la préparation de la vague de contractualisation du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES), rechercher les données, analyser, décortiquer les remontées des

Laboratoires et des Composantes sur l'international, ce qui a permis de mettre en place un groupe de travail dont certains membres du Conseil d'Administration font partie. Les données qui ont été collectées permettent d'avoir une vision très synthétique de ce qui peut être mis en avant lors des réunions ou lors des déplacements internationaux.

Les partenaires internationaux imposent de plus en plus d'être classé. Le classement facilite l'accès à certains financements et partenariats. Au Danemark ou en Inde par exemple, les universités danoises ou indiennes ne concluent plus de partenariat si l'université européenne avec laquelle elles vont travailler n'est pas dans le Times ou dans Leiden. Elles n'exigent pas d'être dans Shanghai. Il a donc fallu travailler sur les classements internationaux, ce qui explique que depuis deux ans l'Université de Nantes est classée dans le Times. Ce classement n'a pas été une démarche de la part de l'Université. C'est le Times qui est venu vers l'Université. Cela a été un travail colossal pour les services parce que nous n'étions pas du tout outillés pour remplir les collectes, que ce soit la DRI, la DEVU, la DRPI et la CSCP. Il y a eu un travail considérable de pilotage qui a été fait en lien avec la mission indicateurs et qui permet aujourd'hui d'être en mesure de répondre à ces demandes et donc de figurer dans certains classements. Dans le Times, l'Université est classée 400 à 500, ce qui veut dire que, quoi que l'on pense de la problématique des classements internationaux, l'Université de Nantes fait partie des 3% des meilleures universités mondiales. Il s'agit d'un classement qui est l'un des plus objectifs et des plus qualitatifs. Dans l'identification, là où nous étions forts, il a été décidé de ne plus travailler par zone mais par une approche thématique pour identifier des partenaires d'excellence. Sur la période considérée, il y a une augmentation très importante des publications référencées à l'international, c'est-à-dire des co-publications avec un coauteur étranger. Cette stratégie a permis d'avoir des résultats assez importants.

Deux exemples emblématiques concernent le Japon où il est très difficile de progresser à l'international. Un programme de doctorat conjoint avec l'Université de Toyo sur la thématique des nanomatériaux a été signé et en décembre prochain sera signée la mise en place d'un laboratoire international qui implique l'IEMN-IAE avec les universités de Tokyo et de Toyo.

L'autre aspect extrêmement important du mandat a été d'essayer de démontrer aux collectivités territoriales et aux partenaires que l'Université pouvait être un atout pour eux à l'international. Il y a eu d'abord la signature du contrat de site avec Nantes Métropole qui est une nouveauté, avec deux actions très fortes. Nantes métropole a aidé l'Université à valoriser le pack d'accueil des étudiants étrangers. Le guichet unique est le point d'accueil d'un étudiant étranger quand il arrive à Nantes. Il passe à la MEIF de l'autre côté du CHU et en une heure ou deux, toutes les démarches sont faites. Il rencontre même les services de la préfecture. Ses rendez-vous sont pris pour la visite médicale. Il n'a qu'à prendre les clés pour aller dans son logement et part avec un ticket de bus gratuit grâce à l'action de Nantes métropole. La Région permet d'offrir aux étudiants étrangers des cours de français gratuits. Il s'agit d'un repositionnement de l'Université au-delà des structures traditionnelles. Au-delà de Nantes Métropole et de la Région, l'Université peut être à l'international un acteur des politiques de la jeunesse au sens large et pas uniquement être un acteur de mobilité. Cela fait trois ans que l'Université travaille avec la Direction Régionale de la Jeunesse, de la Solidarité et de la Cohésion Sociale.

Il existe un vrai modèle nantais à l'international. Que ce soit dans les réseaux nationaux ou internationaux, on ne fait pas des relations internationales à Nantes comme on en fait ailleurs, ce qui peut être perçu comme un avantage ou un inconvénient. L'Université de Nantes est une des très rares universités à avoir un Conseil d'Etablissement dédié aux relations internationales. En tant que Conseil statutaire, il n'y a que l'Université de Limoges qui a emboîté le pas. L'expertise à l'Université de Nantes est nationalement reconnue en termes d'accueils des étudiants étrangers. L'Université est sollicitée très régulièrement. Beaucoup d'universités entre 2012 et 2016 sont venues voir l'Université, Grenoble notamment, pour voir comment fonctionnait le guichet unique. L'Université est également de plus en plus citée en exemple à l'international sur la politique de contractualisation avec les collectivités territoriales. **Mme PROUTIERE-MAULION** intervient à Tomsk la semaine prochaine sur cette thématique. L'Université de Nantes apparaît de plus en plus comme une Université d'expérimentation avec notamment le programme UN e-SEA qui est l'Université numérique thématique dédiée aux sciences de la mer dans laquelle est réalisée une expérimentation à l'échelle de l'Institut Mer et Littoral sur la manière d'internationaliser les formations via l'enseignement à distance. Un des Master de l'UFR de Droit a été ouvert dès septembre à Dakar et à Abidjan. UN e-SEA est un connect talent soutenu par la Région. L'Université de Nantes est une Université ouverte sur le monde. Elle est de plus en plus reconnue pour une véritable stratégie politique atypique. **Mme PROUTIERE-MAULION** indique qu'elle serait ravie de revenir à nouveau devant le Conseil d'Administration présenter les objectifs du second mandat.

Mme BERNAULT souhaite remercier la Vice-Présidente pour cette présentation extrêmement impressionnante qui montre bien l'importance du travail qui a été mené au cours des dernières années. Elle salue ce travail et remercie la Vice-Présidente ainsi que l'ensemble du personnel de l'Université qui œuvre pour le développement de ces relations internationales. Elle souligne par ailleurs qu'il est important d'accompagner les étudiants étrangers qui viennent à Nantes. Les doctorants sont malheureusement parfois confrontés à des

difficultés pour le renouvellement de leur titre de séjour par exemple et ils trouvent auprès de l'Université un soutien qui est extrêmement précieux. Cela fait selon elle partie des points importants qui méritent d'être soulignés et salués.

Mme PROUTIERE-MAULION veut également saluer le travail des services, en particulier de la DRI, qui ont fait un travail colossal, ainsi que l'investissement de l'Université qui a permis de développer le service au cours du premier mandat.

Mme MORERE remercie **Mme PROUTIERE-MAULION** pour cette présentation. Elle indique qu'elle a eu la chance de siéger au sein du CURI lors d'un précédent mandat. En amont du CURI, il y avait auparavant des commissions thématiques et géographiques qui permettaient à la Vice-Présidence de réfléchir d'une autre façon à la construction de la politique des relations internationales. Ces commissions ont pris la forme maintenant d'une commission permanente. Elle souhaite en savoir plus sur les travaux de cette commission et sur la façon dont est construite la suite de cette politique.

Mme PROUTIERE-MAULION répond qu'il y a 8 commissions du CURI, 4 commissions interdisciplinaires qui correspondent aux axes d'excellence (mer, numérique, matériaux, santé) et 4 culturelles ou géographiques (Erasmus, Amérique, BRIC et Francophonie). Elles sont réunies en amont du CURI ensemble parce que les commissions interdisciplinaires ont montré que les Présidents et Vice-Présidents avaient plaisir à discuter ensemble. Il y avait des projets collaboratifs entre différentes commissions qui émergeaient. Le choix a donc été fait de réunir tout le monde. Il y a trois groupes de travail qui sont en cours dans les commissions du CURI :

- contrôle des connaissances et notamment la conversion des notes ;
- mise en ligne au printemps prochain d'un module téléchargeable à distance de méthodologie pour que les étudiants étrangers puissent avoir un aperçu des prérequis méthodologiques universitaires en France ;
- organisation d'une manifestation dédiée aux doctorants étrangers. Ce projet sera présenté à la Commission Recherche dans le cadre de l'appel d'offre pour les Journées Scientifiques.

Mme OBLE souligne que ce qui a été présenté est extrêmement intéressant. La Région va mettre en place le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Dans ce schéma, il y a notamment la nécessité de soutenir les PME qui veulent se développer à l'international. Elle demande comment on peut valoriser les profils universitaires dans ce schéma là et auprès des PME puisque ces profils universitaires peuvent aider les PME à se développer à l'international.

Mme PROUTIERE-MAULION répond qu'il s'agit d'une expérimentation lancée d'ores et déjà dans le cadre du programme UN e-SEA pour les formations liées aux thématiques maritimes. Un programme COSME va être monté. Il est dédié à l'internationalisation sur fonds européens des PME. Dans le programme UN e-SEA, il y a tout un volet sur le développement de la formation continue en fonction des besoins des entreprises ou des collectivités territoriales. Le programme COSME financera le tournage de petits films des PME qui seront mis sur le site UN e-SEA et permettra d'élaborer un catalogue de formation continue, en fonction des besoins des PME et des compétences qu'il y a à l'Université. D'ici un an, **Mme PROUTIERE-MAULION** sera en mesure d'en dire un peu plus.

Mme SAMI pense qu'effectivement le guichet unique pour les étudiants étrangers est une excellente chose. Elle ne sait plus depuis combien de temps il existe et demande des précisions sur ce point.

Mme PROUTIERE-MAULION répond qu'il existe depuis 15 ans.

Mme SAMI trouve que ce dispositif est extrêmement positif, important pour ceux qui arrivent. Elle est interpellée sur la diminution assez importante du dispositif de bourse Envoléo. Elle demande si la Région n'a pas l'intention de proposer quelque chose en échange pour les étudiants en mobilité.

Mme PROUTIERE-MAULION répond qu'il n'y aura pas de dispositif de substitution. Ils se battent beaucoup depuis deux mois pour que la Région accepte au moins le cumul des bourses pour les étudiants boursiers à partir de l'échelon 4. La Région souhaite qu'Envoléo ne soit que pour les étudiants qui n'ont pas de bourse. Le cumul entre différents types de bourse sera interdit.

Mme SAMI demande, même s'il y a peut-être de bonnes raisons d'être dans des classements, si l'on peut mesurer le rapport entre le travail qui a été fourni et l'apparition dans un classement. Elle se demande si le fait d'apparaître dans un classement est réellement important.

Mme PROUTIERE-MAULION répond que les universités étrangères font des castings. Elles vont d'abord chercher dans les universités classées. C'est notamment le cas pour les partenaires nord-américains.

LE PRESIDENT indique que selon le témoignage du Directeur de l'IEMN-IAE, il fallait 6 mois pour avoir un visa pour la Chine. Le jour où l'Université est rentrée dans le classement du Times Higher Education, il fallait 8 jours.

LE PRESIDENT remercie **Mme PROUTIERE-MAULION** pour cette présentation détaillée. L'international n'est pas à part, il est partout. Il y a aussi des situations d'urgence qui sont très difficiles à gérer, notamment ce qui concerne les étudiants qui sont dans des pays en guerre, où il y a des attentats. C'est un travail qui prend un temps considérable, qui est extrêmement subtil et humainement et diplomatiquement vraiment très difficile. C'est malheureusement de plus en plus fréquent. Il profite de la présence du Vice-Président de Nantes Métropole pour remercier Nantes Métropole pour son soutien. Il n'y a pas de grande Métropole sans grande Université. Il n'y a pas de grande Université sans grande Métropole. Tout ceci est le projet d'un territoire, ce n'est pas qu'un projet d'université.

POINT 5-1 : APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF DE L'EXERCICE 2016

M. BARBU indique qu'il y a un seul budget rectificatif cette année comme l'année dernière. C'est une tendance qui se poursuivra. Nous sommes toujours dans cette première année en GBCP, ce qui donne une coloration aux tableaux financiers vraiment très différente.

Il y a une abondance de tableaux financiers qui sont un peu compliqués à lire puisqu'il y a une double vision désormais : la vision principale qui est une vision en termes d'encaissement, décaissement, et la vision de trésorerie. La GBCP a beaucoup d'avantages puisqu'elle permet d'avoir une vision pluriannuelle, c'est-à-dire qu'elle permet de calquer la vision budgétaire sur les grands projets de l'Etablissement. C'est un énorme avantage. Toutefois, elle a pour inconvénient de masquer un petit peu la représentation traditionnelle, c'est-à-dire la représentation de ce qui se passe en fin d'année, comment nous atterrissons. C'est ce qui concerne le résultat, la capacité d'autofinancement qui est la capacité à renouveler le matériel, les équipements et à entretenir les bâtiments et la notion de fonds de roulement qui sont les réserves de l'Etablissement.

C'est une vision politique du budget qui est présentée en mettant l'accent sur ce qui présente soit un danger, ce qui restreint les capacités de manœuvre, soit au contraire, ce qui donne des marges de manœuvre pour accompagner la politique de l'Etablissement.

La masse salariale est ce qui concentre l'attention et le suivi. Elle représente 40 millions d'euros, soit selon le rapport entre 75% et 80% de l'ensemble du budget hors investissement, Etat et ressources propres. C'est un montant assez considérable qui demande un suivi très attentif. L'enveloppe fonctionnement est importante.

Les amortissements comptent pour environ 20 millions d'euros. Ils correspondent à l'usure constatée des bâtiments parce que même s'il n'y a pas encore la dévolution du patrimoine immobilier, l'évaluation faite figure dans les comptes et donne un montant global assez important de l'usure présumée des bâtiments.

Il y a 5,5 millions d'euros de capacité d'autofinancement. Il s'agit d'un solde extrêmement important. Il correspond à la marge de liberté qui permet d'accompagner la politique d'investissement de l'Etablissement sur une pluri-annualité.

Il s'agit d'un budget rectificatif important, 6 millions d'euros, avec des gros mouvements à l'intérieur, 9 millions d'euros sur le fonctionnement, mais qui s'expliquent par des amortissements, donc ce n'est pas très significatif. Ce qui est intéressant, ce sont l'enveloppe de personnel et le budget d'investissement qui est marqué par des décalages dans le temps. Ces derniers ne sont pas fondamentaux. Des décalages arrivent très régulièrement. Il s'agit d'un budget rectificatif qui augmente la capacité d'autofinancement d'un million d'euros.

La vision budgétaire est un peu différente. Si l'on en croit le tableau présenté, on atterrirait sur un solde budgétaire positif avec 21 millions d'euros en fin d'année. Il s'agit en réalité pour 14 millions d'euros d'un rattrapage concernant les projets de recherche. On est toujours dans cette première année de mise en conformité avec la GBCP et une grande partie des projets de recherche qui étaient gérés à l'achèvement sont

désormais gérés à l'avancement. Il fallait constater dans le budget des recettes complémentaires pour tout ce montant des contrats de recherche qui avaient été encaissés mais qui n'étaient pas inscrits dans le budget. C'est un rattrapage purement technique. Si l'on met de côté les ajustements purement comptables, ce sont les amortissements qui figurent pour 7,6 millions d'euros en ajustement charges d'amortissement qui sont neutralisés de l'autre côté. C'est la conséquence de la réévaluation par France Domaine du patrimoine immobilier. Les évaluations sont un peu plus fines chaque année. Elle est intervenue très tardivement et après le budget initial 2016. En réalité, c'est simplement la différence qui aura une incidence, c'est-à-dire à peu près 900 000 euros que l'on retrouvera dans cette variation de la capacité d'autofinancement en fin d'année. Concernant les charges à payer, il s'agit aussi d'un ajustement comptable de rapprochement d'exercice, sans grande importance sur le plan politique.

Il y a une augmentation de la masse salariale sur le budget Etat, 1,9 million d'euros, due principalement à des mesures ministérielles, notamment le rehaussement du point d'indice de 0,6% au mois de juillet et de 0,6 % au mois de février prochain. L'impact est de 600 000 euros. Il y a également 100 000 euros dans le cadre du Parcours Professionnels Carrière et Rémunération (PPCR). Il y a enfin une augmentation de l'emploi que l'on voit se profiler sur la fin d'année. Pour l'instant, il y a une augmentation en moyenne annuelle qui sera de 17 emplois BIATSS sur l'année.

Sur le budget propre, l'augmentation représente 2,2 millions d'euros. On retrouve tous les projets traditionnels, des charges d'enseignements sur formation continue pour la majeure partie, des charges sur projets de recherche. Il y a des recettes en face de la masse salariale sur le budget propre, ce sont donc des montants qui s'équilibrent.

La subvention pour charges de service public augmente pour compenser les mesures décidées par l'Etat (augmentation du point d'indice et réforme des carrières). Est également compensée la création de 6 nouveaux postes en 2016. Il y a enfin une rallonge des dotations de fonctionnement, assez habituelle. Ce sont des dotations pour mise en conformité, pour sécurisation des bâtiments.

Concernant les autres ressources, il n'y a rien d'exceptionnel. Il y a pour la recherche des versements des différents organismes (Région, Etat, ANR), les bourses étudiantes et puis la taxe d'apprentissage. C'est globalement le Centre de Formation des Apprentis (CFA) qui est le grand bénéficiaire des subventions. Ce n'est pas uniquement l'Université de Nantes car le CFA il est interuniversitaire. Ces sommes abonderont les formations des Université de Nantes, d'Angers et du Mans, Nantes étant le principal bénéficiaire.

Il y a une progression de la masse salariale due à la revalorisation du point d'indice et à l'augmentation de l'emploi BIATSS. Une attention particulière est portée sur la masse salariale puisque c'est la majeure partie du budget, c'est ce qui contraint le budget. Le plan de retour à l'équilibre budgétaire ne produit plus ses effets. Nous étions arrivés l'an dernier à un déficit qui était contenu, qui était au plus bas, 2,3 millions d'euros. Ce déficit repart à la hausse, très logiquement lorsque le Glissement Vieillesse Technicité n'est pas suivi par l'Etat. C'est le mal chronique de l'Université. On repart à la hausse avec un déficit de 4,2 millions d'euros en évaluation en fin d'année. Il y aura sans doute aussi une augmentation de l'emploi sur les enseignants.

Les membres du Conseil d'Administration auront également à voter sur un nouveau plafond d'emplois porté à 3 627 postes contre 3 604 au budget initial.

Sur les investissements, il y a beaucoup de gros montants, mais cela correspond à beaucoup de décalages dans le temps. Rien n'est vraiment significatif. Lorsqu'il y a un projet tel que le nouveau Tertre qui pèse 30 millions d'euros, une variation de 10 % de ce projet correspond à 3 millions d'euros. Les crédits de paiement ne suivent pas forcément les autorisations d'engagement qui se font sur une pluri-annualité. Le projet nouveau Tertre n'a pas vraiment de retard mais une partie des paiements se fera l'année prochaine même si cela peut bouger dans les derniers mois.

Le budget est la concentration de tout ce qui se passe dans tous les Laboratoires de recherche et dans toutes les Composantes de l'Université de Nantes. C'est énormément d'écriture.

Les autorisations d'engagement augmentent de 25 millions d'euros. Ce n'est pas anodin. Cela correspond au projet nouveau Tertre puisqu'il a été signé en toute fin d'année l'an dernier. Les autorisations d'engagement n'avaient pas été enregistrées dans le budget initial. Il s'agit donc d'une mise en conformité des comptes. Ces opérations pluriannuelles sont politiquement importantes. Il s'agit d'un alignement du suivi budgétaire avec la politique stratégique de l'Etablissement sur ces grands projets d'investissement, de recherche. Il y a 160 millions d'euros sur lesquels une vision très attentive est portée sur 2016 et les trois années suivantes. Il y a un renforcement du suivi budgétaire sur ces projets à fort enjeu pour l'Etablissement.

Le résultat de fonctionnement devrait être de 2,6 millions d'euros contre 9,5 millions d'euros en 2015. La capacité d'autofinancement est extrêmement importante. Il faut 8 millions d'euros pour couvrir les renouvellements de matériel dans l'ensemble de l'Etablissement et la maintenance lourde de bâtiments. On devrait arriver à 6,5 millions d'euros. Le fonds de roulement se redresse toujours. Environ 7 millions d'euros sont toujours fléchés, ce qui signifie que fin 2015, sur les 17,3 millions d'euros, il y a en réalité 10 millions d'euros, c'est-à-dire des réserves non fléchées. C'est mieux qu'avant mais c'est encore fragile.

En conclusion, il y a des variations de budget très importantes mais qui ne sont pas toutes significatives. Il y a beaucoup de décalages dans le temps mais tout de même un emploi qui repart à la hausse. Il y a des demandes de renfort en Central et dans les Composantes. Il faut garder une attention particulière parce que le déficit s'accroît de nouveau, avec un déficit sur la masse salariale Etat de 4,2 millions d'euros. La capacité d'autofinancement et le fonds de roulement sont en deçà du niveau souhaitable mais sont satisfaisant tout de même. La capacité d'autofinancement augmenterait d'1 million d'euros et le fonds de roulement progresserait d'1,5 million d'euros, ce qui permettrait un financement partiel des investissements envisagés jusqu'à la fin de l'année. Le point de faiblesse concerne la masse salariale et à travers elle, le GVT, la progression des rémunérations de l'Etablissement qui est due à la hausse des salaires pilotée par l'Etat. Tant qu'il n'y a pas une compensation intégrale du GVT, le déficit sur masse salariale s'accroît chaque année.

LE PRESIDENT remercie **M. BARBU** pour toutes ces informations. Il est difficile de comparer d'une année à l'autre lorsque les règles changent.

Mme SAMI souligne que la capacité d'autofinancement diminue, même si le fonds de roulement augmente légèrement. On est passé l'année dernière de 9,5 millions d'euros à environ 6 millions d'euros. C'est selon elle un peu inquiétant. Elle salue le fait qu'il y ait plus d'emplois BIATSS. Elle demande sur quel statut.

M. BARBU répond, concernant la capacité d'autofinancement, que l'on emploie des termes que l'on retrouve dans des entreprises privées. Pour autant, l'Université n'est pas une entreprise privée. Il n'y pas d'actionnaires. Le résultat n'est pas destiné à renforcer des réserves ou à être payé à l'extérieur. Ce résultat et cette capacité d'autofinancement servent la stratégie de l'Etablissement. Ils servent les Laboratoires, ils servent à maintenir le matériel et les équipements en bon état. Cette capacité d'autofinancement est entièrement utilisée, sauf pour la partie qui est destinée à renforcer les réserves qui sont des réserves de sécurité. Une fois la sécurisation de l'Etablissement assurée, il n'y a aucune nécessité de renforcer plus qu'il n'en faut ces réserves. Il faut garder cette représentation à l'esprit.

M. BIAIS répond que ce ne sont pas des créations de poste, ce sont des emplois consommés supplémentaires. Dedans, il y a trois types d'emplois consommés supplémentaires : des mensualités de remplacement, des renforts à l'activité sur certains projets que ce soit au niveau Central ou des Composantes, des créations de poste ou des dégels de poste pour accompagner l'ouverture par exemple de l'IRS 2 ou la structuration par exemple des postes de Secrétaires Généraux de Pôle. Sur le Pôle LL-SHS et sur le Pôle Droit-Economie-Gestion, il y a deux créations de poste pour accompagner la structuration de ces fonctions. Sur ces 17 emplois, il y a donc de l'emploi temporaire et de l'emploi permanent. Ce n'est pas uniquement des créations de poste. 17 emplois supplémentaires ont été consommés par rapport à l'année précédente.

LE PRESIDENT informe les membres du Conseil d'Administration que **M. OLERON** donne procuration au **PRESIDENT**, **M. TOSTIVINT** à **Mme BERNAULT**, **Mme BOUSQUET** à **Mme MORERE**, **M. JAOUEN** à **M. GUEVEL**, **M. GENON** à **M. LUPI**, **Mme MIRALLIE** à **M. CHAGNEAU**, **Mme GOMEZ** à **M. CARTRON**.

Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour et 6 abstentions le budget rectificatif de l'exercice 2016, tel qu'annexé.

POINT 5-2 : APPROBATION DE LA DEFINITION DU PLAFOND DE LA FONGIBILITE ASYMETRIQUE A HAUTEUR D'1% DU MONTANT DE LA MASSE SALARIALE POUR LES EXERCICES 2016 ET 2017

M. BARBU indique qu'il s'agit de profiter des possibilités ouvertes par la GBCP pour ne pas se retrouver en blocage en fin d'année. Il est en effet prévu la possibilité de fixer un plafond dans la limite duquel il est possible d'utiliser des autorisations d'engagement en faisant jouer la fongibilité asymétrique. Les investissements par exemple peuvent être financés avec de la masse salariale, l'inverse n'étant pas possible.

Pour jouer sur cette possibilité, il est proposé de voter une autorisation de faire jouer ce plafond à hauteur de 1% de la masse salariale. Ça ne sera utilisé qu'en cas de besoins. A la fin de l'année dernière, les crédits ont été supérieurs aux autorisations d'engagement qui ont été votées. Il a dû être fait appel au Rectorat dans une procédure d'urgence. C'est très inconfortable.

Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour et 6 voix contre la définition du plafond de la fongibilité asymétrique à hauteur d'1% du montant de la masse salariale pour les exercices 2016 et 2017.

Mme SAMI souligne que suffisamment de postes ont été gelés. Les situations d'urgence permettent aussi de mettre des points d'alerte au niveau du Rectorat et du Ministère.

POINT 6. POINT D'INFORMATION SUR LA CONVENTION DE SUBVENTION 2016 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI) NANTES SAINT-NAZAIRE A L'UNIVERSITE DE NANTES DANS LE CADRE DU CONTRAT D'OBJECTIFS PARTAGES

M. BERNOUSSI indique qu'il s'agit d'un point d'information. La convention a été signée entre la CCI Nantes Saint-Nazaire et l'Université de Nantes. Le contrat de site signé avec la CARENE a été abordé lors du dernier Conseil d'Administration. Au début, il y avait un même Contrat d'Objectifs Partagés (COP) avec la CCI et la CARENE. Il y a désormais une séparation. La convention présentée aujourd'hui suit un COP signé pour 2011-2014. Il a été prolongé par un avenant en 2015 et en 2016. Il y a un certain nombre de stratégies et d'axes de travail partagés. Ces axes de travail concernent d'une part l'accompagnement de la structuration de l'offre de l'Université vis-à-vis des entreprises. Il s'agit notamment du système ingénieur filière mis en place par **M. BROUSSE** et porté par la Direction associée, qui fonctionne très bien et qui a une grande lisibilité. Il y a tout un travail sur le lien avec les entreprises. La semaine Université-entreprises vient de se clôturer. Il y a également un salon, le robotique Day, qui va être organisé et tout un ensemble de plateformes mises en place. Tous ces axes partagés donnent lieu à une subvention qui s'élève à 236 000 euros pour l'année 2016.

M. BARBU ajoute qu'il est important de remercier la CCI sur ces actions. Il s'agit d'une collaboration pour l'animation du territoire économique, pour les relations avec les entreprises. Toutes les actions de la semaine Université-entreprises ont été financées par la CCI. C'est une très belle semaine qui vient de se terminer avec un événement réalisé par la filiale Capacités SAS. Il y a eu les têtes de l'emploi, les 24 heures de l'innovation (Innovation Campus Day) et une soirée plutôt réservée à tisser des relations plus étroites avec les chefs d'entreprises. Environ 200 entreprises sont passées dans l'Etablissement lors des différents événements. Pour la soirée formation continue, 70 entreprises et plus de 100 personnes étaient présentes. Tous les chefs d'entreprise sont ressortis intéressés par les actions réalisées. L'Université a demandé à avoir un financement pour montrer ce qu'elle sait faire dans des salons ou auprès des chefs d'entreprises à différentes occasions. Il s'agit d'un projet de visite virtuelle des Laboratoires. Ce sont de très beaux projets qui sont financés.

M. POUZAINT souligne la qualité des relations avec la CCI. Il s'agit, de la même façon qu'avec la CARENE, d'un soutien politique et d'un soutien dans le long terme sur des actions concrètes. Quand dans l'écosystème collaboratif il y a un certain nombre de choses qui fonctionnent bien, avec des partenaires qui sont fiables, il faut selon lui le souligner.

LE PRESIDENT précise que cette collaboration entre une Université et une Chambre est plutôt rare au plan national. C'est quelque chose que l'on ne retrouve pas, y compris chez les proches voisins.

M. POUZAINT ajoute que, comme avec la CARENE, le soutien va beaucoup plus loin que le simple soutien financier.

Mme SAMI se dit étonnée de voir que le contrat court jusqu'en décembre 2016 alors que nous sommes en novembre 2016.

M. BARBU répond qu'il y avait un COP CCI CARENE au départ. Il y a eu des discussions pour savoir si l'on maintenait dans ce même COP à la fois les objectifs de la CARENE et ceux de la CCI. Il a été décidé d'en faire des objectifs distincts, en tout cas dans la contractualisation. Il y a eu une longue préparation, de longs débats. Plusieurs rencontres ont eu lieu. Les objectifs sont vraiment partagés. La signature de ce contrat a donc pris un peu de temps mais les financements sont lancés et sont utilisables sur le début de l'année 2017. Il n'y a donc pas d'inquiétude.

Mme SAMI demande si l'on ne pourrait pas dire que l'on entérine ce qui s'est passé pour 2016 et que l'on vote pour 2017. C'est maintenant que les budgets se discutent pour 2017.

LE PRESIDENT répond que s'il s'agissait d'un vote, il comprendrait, mais il s'agit d'un point d'information. Il ajoute qu'il se félicite de ces collaborations intelligentes pour le territoire.

POINT 7 : APPROBATION DE LA REVISION DES EFFECTIFS POUR LE PERSONNEL BIATSS AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Mme LE FICHANT indique que l'objectif est de prévoir les recrutements du personnel administratif et technique en fonction des axes politiques de l'Etablissement et d'un contexte budgétaire toujours contraint. Cette révision intervient plus tardivement que celle des enseignants-chercheurs afin d'attendre la fin du mouvement de mobilité interne pour avoir une meilleure vision des postes réellement vacants. Elle précise que cette révision des effectifs 2017 est la première qui intervient après une année complète d'application de la Charte de gestion des personnels contractuels qui a vu le jour le 1^{er} septembre 2015. Cette révision des effectifs du personnel BIATSS, qui provient notamment des Composantes, se fait après des échanges réguliers et après notamment les rencontres de proximité RH effectuées avec la DGA et la DRH auprès des Directeurs(rices) de Composante.

Il y a une diminution des supports de postes permanents vacants et un plafond d'emplois qui n'augmente pas. Le dispositif de titularisation issu de la loi Sauvadet est prolongé de deux ans.

Au vu des demandes remontées des Composantes et Services communs et centraux, il y a une augmentation notable des demandes de publication de postes. Cela est lié au fait que de nombreux postes sont occupés actuellement par des contractuels et qu'il y a un souhait de mener à la titularisation.

Il y a 1 064 titulaires BIATSS, dont 50 sur financement ressources propres, et 221 contractuels sur fonctions permanentes. Au total, 1 285 personnels BIATSS sont sur des fonctions permanentes qui imputent le plafond d'emplois. Ce plafond tel qu'il est notifié aujourd'hui par l'Etat est de 1 303 supports pour les fonctions permanentes. Le gap tend à se réduire entre les postes employés pour des fonctions permanentes et les supports d'emplois disponibles. Cela doit être relativisé par le fait qu'il y a des départs à la retraite prévisionnels. 35 dossiers sont déjà déposés.

Concernant le dispositif Sauvadet, 118 agents sont éligibles aux concours et sur ces 118 éligibles, 92 sont d'ores et déjà en CDI. L'Université n'a pas attendu le Ministère pour stabiliser les agents.

Sur les demandes des personnels administratifs et techniques telles qu'elles sont remontées, il y a des créations, 13 au total, 45 publications après le départ d'un titulaire (2 sur ressources propres), 92 publications pour un poste occupé par un contractuel (12 sur ressources propres) et une publication après vacance. Cela correspond à un total de 151 demandes. Il y a une augmentation remarquable par rapport à 2015 et 2016.

Un groupe constitué des membres de l'équipe présidentielle, de la Direction des services et de la DRHDS a mis en place des critères d'arbitrage des propositions :

- pas de publication de poste titulaire en cas de vacance provisoire suite à un détachement, congé parental ou disponibilité ;
- examen positivement attentif des demandes de transformation particulièrement lorsqu'elles sont liées à une réorganisation des missions ;
- certitude de la vacance de poste.

Des priorités sont accordées au recrutement des travailleurs handicapés, par la voie du PACTE. Celui-ci permet d'ouvrir à de jeunes candidats les accès aux carrières territoriales. Les expériences qui ont pu avoir lieu dans les Composantes se sont bien passées. Une priorité au dispositif Sauvadet a également été accordée. Par ailleurs, il est répondu d'autant plus facilement aux demandes lorsque celles-ci sont présentes et argumentées dans le CPOM.

Le premier arbitrage se fait au niveau de la volumétrie. La subsidiarité est respectée. Les Composantes savent précisément sur quels postes s'articulent leurs besoins. Ainsi, plutôt que de déterminer précisément les postes qui seront publiés, une volumétrie est faite. Ensuite, les Directeurs(rices) de Composante, Secrétaires Généraux, reviennent vers les services RH pour identifier précisément les postes qui seront publiés. Il y a donc eu des échanges, un premier arbitrage sur la volumétrie, des échanges, une relance d'argumentation pour savoir à quoi servaient les emplois destinés à être publiés et un arbitrage définitif.

Le choix a été fait d'augmenter les publications au regard des besoins exprimés par les Composantes mais aussi au regard des nécessités d'adapter l'Etablissement aux évolutions. Le nombre de publications a augmenté. Il y a 83 publications de recrutements titulaires pour la révision des effectifs 2017. La lutte active

contre la précarité est poursuivie puisque 51 des publications autorisées concernent des postes qui sont occupés actuellement par des agents contractuels, contre 42 en 2016. Un effort supplémentaire est fait pour tenter de stabiliser ces agents qui sont particulièrement bien préparés aux concours. Il convient de préserver un équilibre entre les postes dédiés à la stabilisation des contractuels et les postes qui permettent la promotion des titulaires. Il y a une augmentation depuis 2014 du nombre de titulaires, une augmentation du nombre de CDI et une diminution du nombre de CDD. Cela démontre une volonté ferme de lutter contre la précarité.

Au total, 6 créations ont été actées, 26 publications après occupation par un titulaire dont 1 sur financement ressources propres, 51 publications après occupation par un contractuel dont 10 sur ressources propres. Au total, il y a 83 demandes. Il y a une augmentation de 54,9 % des demandes acceptées par rapport aux années précédentes.

Mme TRICHET souhaite saluer l'effort de dialogue. Elle a été surprise en regardant le tableau par le très faible nombre de personnes concernées dans les Laboratoires faisant un travail de recherche. Cela l'inquiète un peu car sur le terrain, il y a beaucoup d'agents contractuels. Ils sont contractualisés sur des missions que l'on peut considérer comme n'étant pas permanentes, pour répondre à un besoin de recherche. En fait, selon **Mme TRICHET**, ce n'est pas vrai. Elle demande si dans l'avenir on peut moduler certains critères pour débloquer ce type de poste, vis-à-vis de la création de nouvelles équipes en fonction de la notation HCERES, en fonction du taux de publication, de l'association dans ces publications du personnel technique. Ce personnel universitaire ingénieur ou technicien part aussi à la retraite. Elle souhaiterait un état de lieux de leur remplacement. Au niveau administratif central, il y a besoin de stabiliser le personnel qui est selon **Mme TRICHET** sûrement beaucoup débordé et qui a besoin de ces pérennisations. Elle constate que le dialogue entre la DRHDS et les Directeurs de Composante a augmenté. Elle se demande si les Directeurs de Composante n'ont pas un problème pour avoir ce dialogue avec leurs personnels éparpillés dans des Laboratoires de recherche.

Mme LE FICHANT répond que le Vice-Président cherche à constituer des groupes de travail. Une commission FIGUR est chargée de travailler notamment sur les personnels dans les Laboratoires. Il y a besoin de savoir ce qu'il en est exactement de ces personnels, contractuels en grande partie et souvent sur des CDD parce que liés à des contrats recherche à durée déterminée. Une fois l'état des lieux réalisé, il faudra voir les conséquences à tirer. Les échanges avec les Laboratoires ont progressé depuis deux ans. **Mme LE FICHANT** est présente beaucoup plus fréquemment lors des dialogues de gestion. Il y a des Laboratoires qui ont des initiatives particulières en matière de contractuels, c'est une très bonne chose. Le dialogue commence à s'épanouir de plus en plus vis-à-vis des Laboratoires.

LE PRESIDENT souligne que la commission FIGUR sert à ça. Il faut prendre le temps de bien poser les choses sans précipitation.

Mme TONNERRE souhaite saluer ces ouvertures de postes qui se font dans un contexte budgétaire contraint et cet objectif de lutte contre la précarité avec la pérennisation si possible des agents contractuels qui sont sur le poste. Elle souhaite également noter qu'il y a environ une dizaine de transformations de postes qui vont plutôt dans le sens du rehaussement de C vers B ou B vers A. Cela répond à des besoins d'évolution des compétences, des emplois et cela peut aussi constituer un moteur, une motivation intéressante pour les agents titulaires en poste depuis des années.

M. BROCHARD tient aussi également à remercier **Mme LE FICHANT** pour la présentation qui a été faite. Il salue l'augmentation du taux d'acceptation des demandes et l'effort effectué sur la déprécarisation. Il souhaite pour l'année prochaine que l'on revienne à des tableaux plus complets que ceux qui ont été présentés. Il n'y a que les avis favorables dans les tableaux. Il n'y a pas une visibilité comme l'année dernière sur les postes qui ont été refusés et les raisons du refus. Cela permettait de mieux voir la volumétrie. Il tient également à attirer l'attention sur la Direction du Patrimoine au sujet d'une remarque qu'il avait déjà faite l'année dernière. Il y a dans cette révision des effectifs uniquement un poste d'IGR qui est au concours. Or, cette Direction a la particularité d'avoir une majorité de Chefs de service qui sont contractuels. Il lui semble assez urgent qu'il y ait une dé-précarisation au sein de cette Direction puisqu'il y a eu beaucoup de remontées d'agents qui travaillent au sein de cette Direction qui trouvent anormal d'être pilotés uniquement par des contractuels alors qu'il y a pour la plupart titulaires.

M. BIAIS répond que le nouveau responsable du service logistique de la DPIL est en détachement, il est agent titulaire. Ce travail va être poursuivi.

Mme DRONNEAU salue l'effort qui est fait. Son organisation syndicale est très attachée au statut de la Fonction publique, donc à la titularisation. L'orientation est bonne. Elle émet la même réserve concernant les tableaux. Il manque la vision globale des besoins qui ont été remontés. Elle trouve important de pouvoir accéder à ces informations.

Mme LE FICHANT répond qu'ils ont souhaité simplifier la lecture. Ce n'est pas toujours facile d'apprécier la volumétrie et de la faire transparaître dans des lignes et colonnes de tableaux. Tous les arbitrages apparaîtront les années suivantes, cela ne pose de problème.

Mme BARON souhaite connaître le nombre de personnes qui travaillent à l'Université recrutées par la voie du parcours d'accès aux carrières de la Fonction publique (PACTE).

Mme LORET répond qu'il y a 2 PACTE à l'Université.

Mme BARON souligne que ce système d'embauche est très favorable pour des personnes qui étaient éloignées de l'emploi. Cependant, compte tenu du manque de postes aux concours et du manque de recrutement de titulaires, les personnels qui sont sur des postes de catégorie C sont surqualifiés. Cela signifie que les personnels PACTE accèdent à la catégorie C et que les personnes qui par exemple n'ont que le baccalauréat n'accèdent plus à la catégorie C. Des personnes titulaires d'un Master ou d'un double Master ont les concours de catégorie C. C'est un effet pervers qu'on ne maîtrise pas.

Mme BARON considère que c'est une bonne chose que l'ESPE soit dotée d'un poste au Mans et elle espère que le collègue contractuel qui tient le CRD du Mans sera titularisé. En revanche, elle souligne que sur les 4 postes mis au concours, soit en interne, soit réservés, il n'y a qu'un poste de bibliothécaire. Elle constate qu'il y a un glissement de filière. Il n'y a pas eu de recrutement de catégorie C sans concours de magasinier depuis 2003 à l'Université. Il s'agit d'une petite filière. Elle espère que cette filière n'est pas en voie de disparition. Selon elle, si toutes les universités ont la même politique, il n'y aura plus de postes pour les mutations et ces personnels vieilliront à l'Université de Nantes, ce qui impactera le GVT.

M. GUEVEL considère que la dynamique paraît bonne, en phase avec la politique menée et participe à lutter contre la précarité. Il souhaite témoigner du fait que les rencontres RH sont d'une nécessité et d'une utilité capitale. C'est extrêmement constructif. Elles permettent de partager des situations et la connaissance de situations qui sont extrêmement importantes. Il a perçu ces deux dernières années un accompagnement notamment pour faire évoluer des situations qualifiées de précaires. Il salue cela car c'est vraiment important et intéressant pour les personnels. A son sens, il faut se préoccuper de problématiques de revalorisation de certaines fonctions et de certains postes de façon à pouvoir accompagner des personnels, notamment ceux qui sont sur le premier grade de la catégorie C, pour qu'ils évoluent. Bien souvent, ces personnels s'autocensurent et ne cherchent pas à évoluer, parfois parce que le poste et leur situation leur conviennent. Un effort pourrait être fait dans ce sens. Il faut selon **M. GUEVEL** évoluer à ce niveau-là.

M. POUZAINT souligne la qualité du dialogue. Il souhaite rappeler le contexte national. Il y a 15% d'augmentation d'étudiants en 4 ans et un budget qui stagne voire régresse. Cela se traduit sur le terrain par une charge et une pression sur le fonctionnement qui est importante. Cette pression ne doit pas être négligée. Un certain nombre de collègues, notamment des enseignants, ne se rendent pas compte de la pression qu'ils exercent sur leurs collègues parce qu'il y a un besoin d'efficacité. La majorité des collègues est consciencieuse mais cet élément doit être pris en compte. Ils ne voteront pas la proposition qui est faite. Des éléments viennent d'être donnés sur la revalorisation de 100 millions d'euros pour l'augmentation du nombre d'étudiants. Le compte n'y est pas. D'année en année, on doit faire plus avec moins. Sur la question des catégories C, il convient d'être particulièrement vigilant. Ce sont souvent des personnes qui sont surdiplômées, qui sont parfois dans une situation précaire et qui dans certains cas se retrouvent avec la pression, par exemple dans le service formation continue où il y a un besoin de technicité particulière. Selon **M. POUZAINT**, il faut être positif, monter des projets, mais il faut avoir le souci de bien poser les questions et dire que l'on ne peut pas être satisfait des propositions qui sont faites. Ils savent que l'équipe présidentielle est dans un cadre contraint qui impose des exercices extrêmement difficiles.

Pour comprendre, **M. POUZAINT** est allé voir la Responsable des Ressources Humaines à l'IUT et ils ont fait le bilan des demandes. Ils ont pu constater qu'il y avait des postes de fonctionnaires qui ont été transformés en contractuels sur ressources propres dans la mesure où l'IUT bénéficie de ressources propres. Selon lui, si l'on veut développer la formation continue, il faut avoir un plan d'action de telle manière que l'on mette des emplois. Il a eu l'occasion de le dire au moment de la venue du **PRESIDENT** à l'IUT. Lors de cette rencontre, **LE PRESIDENT** a expliqué que les contractuels c'était deux ans et qu'après c'était fini.

LE PRESIDENT répond que ce n'est pas ce qu'il a expliqué.

M. POUZAINT indique qu'un certain nombre de collègues, même si ce n'est peut-être pas comme ça que **LE PRESIDENT** s'est exprimé, l'ont ressenti ainsi. Il a dû rétablir un certain nombre de choses. Ils ont discuté et pris des exemples. Il y a une sensibilité des collègues BIATSS par rapport à cette question de l'emploi, surtout quand on est dans une pression sur le nombre d'étudiants et sur les résultats, notamment sur la formation continue.

Mme SAMI salue le fait qu'il y ait 6 créations de postes en plus. Elle n'arrive pas à voir de façon claire sur le tableau où se trouvent ces créations de poste. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle elle appuie la demande qui a été faite d'avoir une vision un peu plus générale afin de savoir quelles sont les demandes de création. Elle demande où les 6 postes ont été créés, l'endroit et le poste.

Mme LE FICHANT répond que certaines créations sont légitimées par le Schéma Directeur du Numérique. Il y a des renforts également au niveau du fonctionnement de Pôles, notamment à Polytech. Il y en a sur le pilotage au niveau de la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire. Les créations concernent pour beaucoup d'entre elles le niveau central pour aider au développement et à l'organisation nécessaire de l'Etablissement et répondre aux besoins d'évolution.

Mme SAMI souligne l'importance d'avoir un tableau complet. Elle considère qu'il aurait été intéressant de savoir quel est le pourcentage d'acceptation par rapport aux demandes des Composantes ou par rapport aux demandes des Laboratoires par exemple.

M. GRASSET se dit très impatient de connaître le résultat des travaux de la commission FIGUR sur le volet recherche et soutien aux Laboratoires. Il pense clairement que, dans la mesure où les autres tutelles des laboratoires commencent à être de plus en plus dures sur les négociations, le soutien de l'Université sera à un moment donné indispensable. Par ailleurs, **M. GRASSET** n'a pas trouvé dans le tableau où sont les créations. Il y a 37 postes pour lesquels il n'y a aucun motif de vacance qui est indiqué. La lecture de ce tableau surprend. Il ne sait pas quelle sera la diffusion mais il pense qu'il manque des informations. Il se dit surpris de voir tous ces postes avec un avis favorable sans savoir quel est le motif de la vacance du poste.

Mme TEXIER répond que ces postes correspondent à un concours réservé. Il y a parfois un contractuel déjà en poste à qui l'on propose un concours interne ou un concours réservé. Il n'y a pas de vacance statutaire à proprement parler.

Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions les propositions de publication au recrutement titulaire BIATSS 2017, telles que présentées dans le tableau annexé.

POINT 8 : APPROBATION DES MESURES DE SOUTIEN AUX AGENTS TEMPORAIRES VACATAIRES ET AUX DOCTORANTS

M. BERNOUSSI indique qu'un groupe de travail a été mis en place. Ces mesures s'inscrivent dans la logique du programme U2020 porté par **LE PRESIDENT** et l'engagement de poursuivre la lutte contre la précarité en sécurisant les carrières des personnels (engagement 23).

Au Conseil d'Administration du 1^{er} juillet, a été voté un premier volet pour les enseignants vacataires qui font un nombre d'heures élevé de telle sorte qu'ils n'ont pas de fonction principale. Le premier volet de cette lutte a été de créer 7 postes de contractuels LRU. Un contrat a été proposé à ces collègues. Pour les BIATSS, il y a 26 agents éligibles à un concours réservé qui sont en CDD alors qu'ils étaient 143 en 2013. Par ailleurs, un groupe de doctorants a été reçu. Ils avaient quatre demandes auxquelles répond l'Université :

- la mensualisation. Elle ne concerne pas uniquement les doctorants mais tous les vacataires. Il y a un audit de processus qui est en cours de façon à la mettre en œuvre dès septembre 2017.
- Les doctorants contractuels qui ont un contrat doctoral étaient limités à 64 heures. Plusieurs se plaignaient du fait qu'ils faisaient des heures complémentaires. Ils faisaient 4,5 ou 6 heures de plus non rémunérées parce que leur contrat doctoral était limité à 64 heures. Un semestre correspond à 12 semaines et une année à 24 semaines. Or 64 n'est divisible ni par 12, ni par 24. Il a été décidé de profiter de la réforme du contrat doctoral qui met en place une activité supplémentaire payée à la vacation, pour limiter à 60 heures un contrat doctoral. Si le doctorant réalise des heures supplémentaires jusqu'à 64 heures, il pourra être payé. Limité à 60 heures les contrats laisse ainsi une marge de sécurité.
- Les agents temporaires vacataires étudiants qui sont en troisième cycle avec un contrat de vacation et qui préparent une thèse font des vacations limitées à 96 heures TD. Ils sont payés au service fait. Cette expérience de vacataire est importante parce qu'elle permet d'offrir une expérience d'enseignement aux doctorants qui est valorisable dans leur dossier. Certains d'entre eux sont dans une situation de précarité. Pour les doctorants qui s'engagent dans cette activité, il est proposé d'accorder, même si ce

- sera rétroactif, une dispense des droits universitaires. C'est une mesure qui coûte environ 45 000 euros.
- Il est proposé aux doctorants qui, pour des contraintes qui ne relèvent pas de leur responsabilité, soutiennent leur thèse en fin d'année civile, avant le 20 décembre, une dispense des frais de scolarité. Cette mesure concerne tous les doctorants qui ne bénéficient pas d'un contrat doctoral. Pour bénéficier du contrat doctoral, l'étudiant doit s'inscrire.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver ces deux dernières mesures.

Mme DRONNEAU salue ces deux propositions qui étaient attendues. Il est selon elle, vraiment nécessaire de prendre cette décision. Les doctorants sous contrat doctoral avec le CNRS n'ont pas la possibilité d'enseigner car ils n'ont pas l'autorisation de cumul. Elle ne sait pas si c'est toujours le cas. Selon le financeur, il y a deux poids, deux mesures. Il y a des conséquences non négligeables pour leur avenir. Elle se demande quelle serait la possibilité pour l'Université de pouvoir obtenir du CNRS qu'il soit plus souple. Au sein de la même école doctorale, il y a des doctorants qui n'auront pas le même droit.

M. BERNOUSSI répond qu'il ne sait pas si ça peut changer. Avant, le contrat doctoral incluait une activité secondaire qui était associée au contrat doctoral. Le doctorant était obligé de faire les 64 heures. Désormais, c'est dissocié. Cela pourrait peut-être remédier à cette situation.

Mme LE FICHANT ajoute que l'Université est en discussion avec le CNRS. Cela peut faire l'objet d'échanges si ces nouveaux contrats doctoraux ne s'appliquaient pas aussi facilement pour le CNRS que pour l'Université de Nantes.

M. CHAGNEAU remercie l'Université d'avoir mis en place les deux mesures. Cela permet de valoriser l'activité enseignement des ATV, ce qui est une bonne chose. Il s'agit d'une mesure symbolique face au besoin d'avoir des enseignants qui ont une fibre pédagogique.

M. GRASSET précise qu'à sa connaissance le CNRS ne finance pas ou ne cofinance plus de thèses depuis au moins 4 ans, en tout cas dans les Laboratoires de sciences dures. L'autorisation de cumul était effectivement compliquée. Pour les contrats cofinancés CNRS, hors thèse, il est désormais possible d'obtenir les autorisations de cumul pour de l'enseignement, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques années.

Mme FLEURY-BAHI salue les mesures proposées en faveur des ATV, des doctorants. En SHS, tous les doctorants ne sont pas sous contrat doctoral. Il y a un pourcentage non négligeable de doctorants qui sont amenés à effectuer des heures complémentaires. Ils sont pour certains en situation difficile, quelque fois de précarité. Elle trouve vraiment très bien qu'ils puissent se sentir soutenus par l'Université.

Mme LE FICHANT répond qu'effectivement il y a beaucoup de thésards qui n'ont pas de contrats doctoraux en LLSHS et en Droit-Economie-Gestion. C'est pour cela qu'un effort est fait. La mensualisation est quelque chose qui repose sur les Composantes, qui peut-être lourd en termes administratif, mais qui est vraiment capital.

Mme TRICHET précise que l'INSERM non plus ne finance pas de thèse en propre. Quand il y a des dotations par des associations ou des contrats européens, c'est l'INSERM qui gère. Par conséquent, c'est bien l'INSERM ou le CNRS qui devient l'employeur et qui doit autoriser le cumul.

Mme DRONNEAU confirme l'information de **Mme TRICHET**. Le doctorant est sous contrat doctoral établi par le CNRS.

Mme SAMI salue complètement et entièrement le travail qui a été fait. Même s'il reste encore des choses à faire, ces mesures vont dans le bon sens.

LE PRESIDENT annonce une procuration supplémentaire. **Mme LESTIEN** donne procuration à **M. AFFILE**.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 31 voix pour la dispense de paiement de droits universitaires dès l'année universitaire 2017-2018 pour :

- les ATV qui effectuent plus de 50h TD,
- les doctorants qui soutiennent leur thèse avant le 20 décembre de l'année universitaire et qui ne bénéficient pas d'un Contrat Doctoral.

LE PRESIDENT remercie pour ce vote et ces encouragements à poursuivre.

POINT 9 : APPROBATION DE LA REVALORISATION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT)

M. BERNOUSSI indique qu'il s'agit là aussi d'une mesure de justice. Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2015 a approuvé un certain nombre de revalorisations de primes. A l'époque, cette prime qui concernait les bibliothécaires de catégorie B n'a pas été revalorisée car il n'y avait pas d'agents de catégorie B à l'Université de Nantes à ce moment-là. Or, il y a désormais un agent de catégorie B. Il est donc proposé de revaloriser cette prime y compris pour les catégories B.

Mme BARON ne comprend pas car selon elle il y avait bien des agents de catégorie B de la filière des bibliothèques en 2015.

Mme LORET répond qu'il s'agit de l'IAT pour les personnels de catégorie B qui ont un indice inférieur à 380.

Mme SAMI indique qu'elle est favorable à cette mesure, même si la différence ne fait que 86 euros par an. Elle ne comprend pas au niveau du principe pourquoi un personnel de catégorie C qui a souvent un salaire de misère ne pourrait pas avoir une prime plus importante qu'un personnel de catégorie A. Elle est d'accord avec la revalorisation mais au niveau du principe, elle n'est pas d'accord.

Mme BARON souligne que sur la filière des bibliothèques, l'Université de Nantes fait partie des Universités qui verse les primes les plus faibles. Il y a des collègues qui après mutation voient leurs primes baisser en venant à Nantes.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 31 voix pour, la revalorisation de 5% de l'indemnité d'administration et de technicité pour la catégorie B.

POINT 10. ELECTION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL DOCUMENTAIRE DU SCD

M. BERNOUSSI indique qu'il s'agit d'élire par collège :

- 3 sièges vacants pour le collège des professeurs ;
- 3 sièges vacants pour le collège enseignants ;
- 2 sièges vacants pour le collège BIATSS personnels scientifiques ;
- 5 sièges vacants pour le collège BIATSS autres personnels ;
- 2 sièges vacants pour le collège des étudiants.

Mme BARON informe qu'elle retire sa candidature car elle s'était portée candidate en pensant qu'il n'y aurait pas assez de collègues candidats.

Mme SAMI souligne qu'en lisant les actes de candidature, elle a remarqué que **M. JAMEAU** était aussi dans le comité de direction du SCD. Elle se demande si c'est compatible d'être à la fois élu et d'être dans un Comité de direction. Cela lui semble être une confusion des genres.

LE PRESIDENT répond que c'est à l'appréciation de la personne qui vote.

Résultat de l'élection

M. ANTOINE GOULLET représentant des Professeurs au Conseil Documentaire du Service Commun de la Documentation (SCD).

Nombre de présents ou de représentés : 30 ;

Abstention : 0 ;

Nombre de suffrages exprimés : 30 ;

30 voix pour M. ANTOINE GOULLET.

M. JEROME BOURBOUSSON, M. PHILIPPE GUILLEMET et M. FREDERIC LE BLAY représentants des autres enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs au Conseil Documentaire du Service Commun de la Documentation (SCD).

Nombre de présents ou de représentés : 30 ;
Abstention : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 30 ;
28 voix pour M. JEROME BOURBOUSSON ;
27 voix pour M. PHILIPPE GUILLEMET ;
29 voix pour M. FREDERIC LE BLAY.

M. ALEXANDRE JAMEAU et MME MARIE-AMELIE LOUVEAU représentants des personnels scientifiques de bibliothèques intégrées ou associées au Conseil Documentaire du Service Commun de la Documentation (SCD).

Nombre de présents ou de représentés : 30 ;
Abstention : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 30 ;
22 voix pour M. ALEXANDRE JAMEAU ;
22 voix pour Mme MARIE-AMELIE LOUVEAU.

MME CAROLINE BAUDRY, M. BENOIT CHETAÏLLE, MME SOPHIE GORON, MME VIRGINIE LOBEZ et MME VALERIE SCHIETECATTE représentants des personnels de bibliothèques intégrées ou associées au Conseil Documentaire du Service Commun de la Documentation (SCD).

Nombre de présents ou de représentés : 30 ;
Abstention : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 30 ;
21 voix pour MME CAROLINE BAUDRY ;
23 voix pour M. BENOIT CHETAÏLLE ;
27 voix pour MME SOPHIE GORON ;
24 voix pour MME VIRGINIE LOBEZ ;
20 voix pour MME VALERIE SCHIETECATTE.

M. PIERRE GUIGNARD et MME VANESSA ORLY représentants des étudiants au Conseil Documentaire du Service Commun de la Documentation (SCD).

Nombre de présents ou de représentés : 30 ;
Abstention : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 30 ;
23 voix pour M. PIERRE GUIGNARD ;
23 voix pour MME VANESSA ORLY.

POINT 11 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA FONDATION PARTENARIALE DE L'UNIVERSITE

LE PRESIDENT remercie **Mme DE CHARETTE**, directrice de la Fondation, de venir présenter ce point.

M. BERNOUSSI indique que le projet de la Fondation a complètement changé, il prend une autre orientation. Cela a été présenté au Conseil d'Administration avec le projet de développement. Il s'agit d'adapter les statuts à ce nouveau projet de développement. Il s'agit également d'adapter les statuts pour accueillir d'éventuels nouveaux fondateurs au niveau de la Fondation et de se doter de la possibilité d'être ainsi une Fondation abritante. Ces modifications ont été présentées au bureau et au Conseil d'Administration de la Fondation le 28 juin.

Mme DE CHARETTE souligne qu'à l'intérieur de la Fondation de l'Université, il y aura d'autres fondations. La fondation partenariale est un statut juridique propre qui répond à des règles de gestion particulières et à des articles du code du travail et de l'éducation. Cela pourrait permettre ainsi d'accueillir par

exemple des sociétés savantes. Il s'agit d'accueillir dans la fondation mère une fondation ou une personnalité qui n'a pas la personnalité morale, selon le même principe que la Fondation de France. La Fondation de l'Université a la capacité juridique d'accueillir des structures qui répondent à son objet, à la problématique de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la recherche, de la culture et qui par subsidiarité bénéficient de son éligibilité à la défiscalisation et à l'intérêt général. Il faut définir une doctrine financière pour pouvoir accueillir ces fondations. Il s'agit d'une possibilité. Si demain des établissements d'enseignement qui sont hébergés actuellement sous l'égide de la Fondation de France veulent être abrités par la Fondation de l'Université de Nantes, cette dernière en a la capacité juridique.

M. AFFILE exprime le souhait de Nantes Métropole de devenir fondateur de cette Fondation de l'Université de Nantes avec une condition, placer la dotation dans le cadre du contrat Campus Nantes. Nantes Métropole ne réduit pas son engagement contrairement à d'autres collectivités. Il est maintenu à l'identique alors que les moyens diminuent. Tout ceci est purement prudentiel afin d'avoir des possibilités d'intervention accrues dans l'avenir.

LE PRESIDENT remercie **M. AFFILE**. C'est important d'avoir un vecteur de rassemblement des forces du territoire au service des valeurs que l'Université peut porter.

Mme de CHARETTE souligne que cela nécessitait une modification des statuts pour pouvoir accueillir de nouveaux fondateurs. Nantes Métropole sera le premier nouveau fondateur de cette Fondation.

Mme SAMI indique qu'en regardant les statuts et en comparant ce qui était écrit, elle s'est posée des questions sur quelques points. Dans l'article 3, il est écrit que : « la Fondation a pour mission de valoriser [...] les méthodes pédagogiques et la diffusion des savoirs ». Elle se demande si c'est vraiment le rôle de la Fondation.

Mme De CHARETTE répond que la diffusion des savoirs correspond exactement au rôle et aux missions que peut porter la Fondation. Elle peut lever des fonds auprès de partenaires privés pour se doter d'outils pédagogiques nouveaux, de moyens qui puissent accompagner le développement pédagogique.

Mme SAMI ajoute que même si elle n'a rien contre le fait que la Fondation joue un rôle en matière de méthodes pédagogiques et de diffusion du savoir, elle rappelle que c'est surtout le rôle de l'Université.

Mme DE CHARETTE répond que la Fondation ne fait rien. Elle porte des projets au cœur du métier de l'Université, lève des fonds, propose de collecter des dons de particuliers ou reçoit des fonds publics, pour verser à l'Université des moyens qu'elle n'a pas, pour accompagner le développement de méthodes et d'outils pédagogiques nouveaux. La Fondation ne réalise pas, elle distribue.

Mme SAMI indique qu'à l'article 16 en page 10, il est écrit que les statuts autorisent les acquisitions et cessions de biens mobiliers, mais également immobiliers. Elle demande si pour le moment la Fondation a des biens immobiliers.

Mme DE CHARETTE répond que malheureusement non, pas encore. Par exemple l'Icam est une Fondation qui a beaucoup de biens immobiliers, ce qui est un moyen de collecter des fonds et de rendre des fondations très riches.

Mme OBLE demande si les fonds reçus de structures diverses et variées sont utilisés pour monter des projets.

Mme DE CHARETTE répond que la Fondation collecte des dons de particuliers et d'entreprises à titre individuel ou professionnel et peut les défiscaliser si le donateur le souhaite (66 % pour un particulier, 60 % pour une entreprise et 75% au titre de l'ISF). Les fonds collectés sont versés comme une subvention à l'Université et c'est entièrement dédié à l'Université de Nantes. Le processus de gestion vient d'être mis en place avec l'ensemble des services et sera présenté à partir de la semaine prochaine. La Fondation a un processus de gestion projet par projet. **Mme De CHARETTE** s'engage vis-à-vis du donateur à ce que les fonds soient utilisés pour faire ce que le donateur a demandé dans le champ de l'objet de l'Université de Nantes.

Mme SAMI est d'accord avec l'article qui dispose que la Fondation a pour mission toute action concourant au développement du rayonnement de l'Université. C'est la raison pour laquelle elle se demande si le rôle de la Fondation est de devenir riche ou d'acquérir des biens immobiliers.

Mme DE CHARETTE répond que la Fondation est là pour soutenir l'Université, lui apporter des moyens qu'elle n'a pas. Elle n'est pas là pour être riche et autonome.

Mme SAMI demande quelle est la raison d'être de la partie du point 7 de l'article 9 qui dispose qu'il peut y avoir acquisition et cession de biens immobiliers.

Mme DE CHARETTE répond que si demain un fondateur veut faire un don de 10 millions d'euros pour acheter ou construire un bâtiment, la Fondation pourrait permettre la construction et la cession à titre gracieux à l'Université parce qu'il y a une convention de mise à disposition.

M. CHAGNEAU souligne que c'est une très bonne chose d'avoir un organisme qui permet de rayonner à une certaine échelle et d'avoir des retours financiers. Il se demande quel est le rayon d'action de la Fondation. Par ailleurs, il demande si les ressources de la Fondation sont uniquement des ressources financières ou s'il y a également acquisition de biens mobiliers et immobiliers, par exemple d'outils pédagogiques.

Mme DE CHARETTE se dit prête à prendre un peu de temps pour expliquer ce qu'est la Fondation mais pas aujourd'hui. La Fondation partenariale a un statut juridique propre qui répond à des règles. C'est un outil de rayonnement. La Fondation est là pour redonner ou donner ses lettres de noblesse à l'Université. C'est un investissement, c'est de l'image et de la notoriété. La Fondation peut rayonner au niveau local, national et international. La Fondation a collecté depuis un an un peu plus d'un million d'euros de dons, dont certains proviennent de l'étranger. La Fondation peut recevoir des dons en numéraire et en nature, des legs, des donations. Le statut juridique est assez ouvert.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour la modification des statuts de la Fondation de l'Université de Nantes.

POINT 12 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT

M. BERNOUSSI indique que le Conseil d'Administration du 22 Avril 2016 a délégué un certain nombre de compétences au **PRESIDENT** pour la durée de son mandat. Parmi les compétences figure notamment la capacité à formuler des demandes et des subventions au niveau du Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER). Or **LE PRESIDENT** est amené à demander des subventions, à chercher des financements et à signer des demandes de financements pour des projets européens qui dépassent le simple cadre du FEDER. Il est proposé d'élargir cette délégation à l'ensemble des projets européens pour lesquels **LE PRESIDENT** pourrait demander des subventions et également de satisfaire à une autre obligation légale de la commission européenne, l'habilitation du **PRESIDENT** à désigner le Représentant Administratif Nommé de l'Entité Légale (Legal Entity Appointed Representative), chargé de renseigner, sur la plateforme dématérialisée de la Commission européenne, l'identité du responsable légal et financier de l'Université. Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la modification de cette délégation qui est attribuée par le Conseil d'Administration du 22 avril 2016.

Mme SAMI dit qu'il lui semble se souvenir que dans le cadre du FEDER, ce qui était mis en avant, c'était que cette délégation permettait de répondre à une situation urgente lorsqu'il n'était pas possible de réunir le Conseil d'Administration. Elle considère que ce sont les prérogatives du Conseil d'Administration. Elle pense que c'est important que les membres du Conseil d'Administration soient au courant. Elle trouve que c'est intéressant de voir les tenants et aboutissants, de voir ce qui se passe en amont. Elle considère important que les projets passent au Conseil d'Administration. Ce n'est pas pour une raison de méfiance quelconque mais pour avoir une visibilité en amont des projets qui sont demandés.

M. BRIOLET précise que l'élargissement de la délégation s'inscrit dans le cadre d'une volonté de simplification des projets de recherche et de leur gestion par les services, notamment la DRPI. En restreignant au FEDER, les autres fonds structurels européens ne sont pas englobés, et notamment le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) pour lequel l'Université peut demander des fonds sur les mêmes contraintes et procédures que le FEDER.

Mme OBLE trouve que ce n'est pas très clair entre l'argumentation du point 12 et la délibération. Il n'est pas précisé dans le projet de délibération que cela concerne uniquement les conventions au niveau européen.

M. BERNOUSSI précise que le texte qui est ajouté est : « Dans le domaine de la recherche, le Président de l'Université est chargé, pour la durée de son mandat, de formuler toute demande de subvention et toute candidature pour l'ensemble des financements européens. »

Mme OBLE demande s'il y a une procédure de recours dans l'hypothèse où après signature de ces conventions il se trouve que le Conseil d'Administration n'est pas en accord avec la décision prise.

LE PRESIDENT répond que non. Cela vaut pour les 700-800 conventions qui existent.

M. BERNOUSSI souligne que cela concerne le domaine de la recherche (Laboratoires, équipes de recherche). Ce sont des collègues qui montent des projets, qui déposent des demandes. **LE PRESIDENT** signe.

LE PRESIDENT ajoute que c'est très souvent en urgence. Il s'agit d'un processus de simplification et d'agilité. Soit on rigidifie, soit on favorise cette démarche européenne.

M. BERNOUSSI précise que c'est un service d'abord rendu aux équipes de recherche et aux chercheurs.

M. GRASSET indique que c'est extrêmement clair qu'au niveau de la recherche, sur les financements européens, ils n'ont, en tant que porteur de projets européens, aucune légitimité à signer les documents. Cela doit passer, soit par le CNRS pour ce qui concerne les instituts, soit pour tous les enseignants-chercheurs par **LE PRESIDENT**. **M. GRASSET** est favorable à ce type d'initiative. On ne peut que souhaiter, selon lui, qu'il y ait de plus en plus de projets à financements européens car les budgets sont particulièrement alléchants et utiles.

Mme SAMI souligne que sa remarque ne concerne pas la signature ou non par **LE PRESIDENT**. Il s'agit de contrats où il y a des pertes qui sont relativement importantes lui semble-t-il. C'est justement sur ces fonds FEDER que quelquefois il y a des fonds qui n'arrivent pas parce que qu'il y a eu à un moment donné un certain nombre de choses qui n'ont pas été faites dans les règles. Il est important d'avoir tout l'historique de ce qui se fait.

Mme SCHLAEPPI apporte un éclairage au titre de son ancienne casquette Région puisqu'elle s'occupait des sujets relatifs aux fonds européens au Conseil régional précédemment. Les autres fonds, FSE, FEAMP, FEADER répondent exactement à la même logique que le FEDER. C'est ce que l'on appelle les fonds structurels européens. La notion d'urgence de signature est exactement la même que sur le FEDER, d'où l'intérêt d'avoir le même circuit de signature pour ces différents fonds. Ce sont des fonds complexes à obtenir avec une charge administrative lourde et un risque pour les porteurs de projet parce que de temps en temps on peut se retrouver avec des fonds qui étaient escomptés et qui ne sont pas accordés pour telle ou telle raison. Cela répond à la même logique que n'importe quel appel à projet. Quand on n'est pas éligible, on dépose un projet et la procédure s'arrête. Cela arrive parfois. Les procédures européennes sont lourdes. Le contrôle européen qui est organisé sur ces projets est particulièrement difficile pour tous les porteurs de projets. Il peut arriver qu'il y ait des contrôles qui se finissent par des corrections financières. C'est la vie de projets européens. Elle rappelle qu'il y a un milliard de fonds européens qui sont disponibles sur la période 2014-2020 sur le territoire des Pays de la Loire. C'est une manne financière intéressante pour le secteur de la recherche.

LE PRESIDENT remercie **Mme SCHLAEPPI** pour ces précisions. Il faut selon lui un focus fort sur ces contrats européens. L'Université n'est pas assez performante là-dessus. Ce n'est pas le moment de se mettre des entraves.

M. POUZAIN ne comprend pas bien la liaison entre les deux documents mis sur Prodoc, l'exposé des motifs et ce qui va être voté. S'il a bien compris, ce qui va être voté vient modifier les dispositions antérieures. Le paragraphe grisé qui vient se rajouter à l'intérieur du document.

M. BERNOUSSI répond que c'est effectivement le paragraphe grisé qui vient se rajouter dans la délégation de compétences.

LE PRESIDENT souligne que si l'on n'est pas dans les temps pour signer, on n'a pas les fonds. Il faut se donner l'agilité pour pouvoir aller chercher ces fonds.

Le Conseil d'Administration approuve avec 24 voix pour et 6 abstentions, la modification de la délégation de compétences du Conseil d'Administration au Président de l'Université de Nantes.

POINT 13. INFORMATION SUR LE PROJET DE REORGANISATION DE L'ASSISTANCE INFORMATIQUE A L'UNIVERSITE DE NANTES

M. BERNOUSSI indique qu'il s'agit d'un projet qui a été présenté au Conseil d'Administration lors de l'ancienne mandature, lorsqu'a été présenté le Schéma de Développement Numérique. C'est un projet qui a suscité un certain nombre d'émotions et de réactions. Il y a eu tout un travail de dialogue et d'écoute.

Mme SCHLAEPPI explique qu'il s'agit de présenter les éléments d'actualité sur ce projet de réorganisation de l'assistance informatique à l'Université. Les enjeux ont été fixés dans le cadre du Schéma Directeur du Numérique. C'est un projet bien balisé qui est connu depuis longtemps. Il s'agit de simplifier l'accès à un support autour des services informatiques et d'avoir le même niveau de service pour l'ensemble des personnels de l'Université. Il y a aussi un enjeu important du côté des services informatiques qui est lié à ce que l'on appelle le mode interruptif de travail. Les informaticiens peuvent de manière régulière être interpellés par des usagers. Si ces interruptions s'inscrivent dans le cadre de leurs missions aujourd'hui, cela peut parfois poser des difficultés pour eux pour pouvoir accomplir d'autres tâches. Ce n'est pas facile d'organiser une journée de travail autour d'autres projets. L'enjeu est donc de dégager du temps pour les informaticiens, que ce soit en proximité ou au niveau central. Il s'agit également d'améliorer le partage, le pilotage de ces missions à travers différents outils.

Il y a deux sujets autour desquels les réactions se sont focalisées. Le premier est ce que l'on appelle l'outil de suivi. C'est un outil informatique qui permet quand on saisit le service informatique d'émettre un ticket. Il y a ensuite tout un processus de résolution du ticket. Cela permet un suivi de la demande, de la réponse qui est apportée ainsi qu'un pilotage des charges de travail. On peut savoir comment orienter telle ou telle demande de manière plus aisée.

La deuxième chose qui a suscité beaucoup d'interrogation est le centre d'appels, avec l'idée d'avoir une équipe dédiée. L'appellation centre d'appels est en fait un raccourci car on peut saisir par mail ou par téléphone l'équipe concernée.

Concernant la gouvernance, un COTECH et un COPIL ont été réunis.

Compte tenu des réactions, il a été décidé lors du dernier COPIL plusieurs choses :

- relancer une phase de concertation avec les services de proximité et la DSIN pour entendre individuellement chaque responsable de service et échanger à nouveau avec eux sur leurs attentes et sur leurs craintes par rapport au projet.
- lancer une phase expérimentale avec les pôles volontaires, de manière à évaluer le dispositif avant éventuellement de le généraliser. Cette expérimentation permettra de voir si l'on réussit à faire bouger les curseurs sur les journées de travail des informaticiens et sur la satisfaction des usagers.
- réaliser un travail autour d'une solution qui serait internalisée, puisque la question de l'externalisation avait suscité beaucoup de débats. Aujourd'hui, le travail se focalise sur une équipe qui serait dédiée au sein de l'Etablissement à cette fonction. Il sera très important d'évaluer cette phase d'expérimentation tant du point de vue des utilisateurs que du point de vue des professionnels.

Concernant l'accompagnement du changement, ce sont des projets qui sont très lourds, importants à la fois pour les usagers et pour les professionnels. Il y a une mission d'ergonome qui est là pour étudier les conditions de travail des informaticiens, pour essayer de regarder et d'objectiver un certain nombre de choses et qui permettra après la phase d'expérimentation d'évaluer correctement et de faire les bons constats.

De manière plus globale, la conduite du changement et l'accompagnement au changement seront pris en charge par une mission dédiée. Afin que les utilisateurs se saisissent correctement de ces nouveaux outils, il faut les accompagner. Cela prend du temps. Les phases d'accompagnement sont indispensables. C'est l'objet de cette deuxième mission.

Mme BARON précise qu'elle n'a pas de remarques sur le projet précisément puisqu'elle n'a aucune compétence pour juger de sa qualité. En revanche, elle souligne que pour les personnels et notamment les personnels supports, être interrompu par les usagers pour répondre à leurs questions en mode urgence, c'est leur métier. On doit en tenir compte. Ces personnels ne peuvent pas dire que leur organisation de temps de travail de la journée leur interdit de répondre à la demande précise d'un enseignant ou d'un étudiant qui est souvent urgente.

A la bibliothèque, **Mme BARON** souligne qu'ils ont la chance de bénéficier d'un service informatique de qualité avec de la réactivité et de la disponibilité. Elle est depuis 5 ans BIATSS à l'Université et elle constate qu'elle n'arrête pas de voir déjà en cinq ans de nouvelles procédures, de nouveaux outils.

Mme SCHLAEPPI répond que c'est bien sur le métier des informaticiens aussi de répondre aux usagers. Pour autant, il y a certains types de demandes qui pourraient être traitées de manière différente et notamment les demandes les plus simples qui sont celles qui pèsent dans certains cas le plus sur la charge de travail des collègues et qui pourraient être traitées par le biais de ce centre d'appels de manière assez simple. Il y a beaucoup de demandes par exemple autour d'un mot de passe ou de branchements informatiques que l'on peut résoudre de manière plus simple. Par contre, cela n'interdira évidemment pas, c'est complémentaire, que les collègues interviennent sur d'autres types de demandes. Cela ne se substituera jamais à la présence d'un informaticien pour certaines demandes.

M. BIAIS indique qu'ils ont rencontré tous les responsables du service informatique de proximité. Ils ont rencontré la responsable du service informatique de proximité du SCD et elle-même est assez favorable à ce qui est proposé puisqu'elle considère aujourd'hui qu'il faut vraiment libérer du temps pour son équipe, pour travailler sur des projets de développement. Il faut donc organiser le travail. Bien sûr les informaticiens sont polyvalents et sont parfois en mode interruption, parfois en mode projet. Si le mode interruption peut être un peu plus organisé, cela permettra de libérer du temps pour des projets à plus forte valeur ajoutée. La collègue en charge du service informatique est assez favorable aux options qui sont travaillées dans le cadre de ce projet.

M. MENUET indique qu'il a une autre approche du projet. Il a l'impression que personne ne connaît vraiment le travail que font les informaticiens de proximité. Selon lui, on parle des conditions de travail des informaticiens mais on ne parle pas des conditions de travail des usagers. Demain, avec la mise en place de ce système, ce sont tous les usagers qui devront avoir des procédures particulières qui vont de toute façon leur prendre plus de temps. Quant aux interruptions de travail, il considère lui aussi que cela fait partie de leur cœur de métier. Ils ont plusieurs travaux en chantier. Le fait que le travail soit interrompu parce qu'ils sont appelés, ce n'est pas le problème. En tout cas, ce n'est pas le problème des informaticiens qui font du dépannage. Ils ont un rapport humain avec les gens. Ils savent, parce qu'ils travaillent depuis longtemps, ce que sont les usagers. Certains sont plus efficaces et peuvent être dépannés par téléphone. Pour d'autres, il faut se déplacer. Pour **M. MENUET**, ce projet ne va pas faciliter le travail des informaticiens. Il se considère comme un plombier de l'informatique. Il est là pour rendre ce service. Ce qui va être mis en place va compliquer la vie des usagers et ne va pas arranger les informaticiens. S'il y avait vraiment un besoin, c'est au niveau des étudiants. Là, le besoin est important parce que la population est importante. Le changement de poste évoqué représente 0,10% du temps d'activité de **M. MENUET**. Ce n'est donc pas sérieux. Ce n'est pas là-dessus qu'il faut fonder le besoin en changement. Il faut que tout le monde comprenne ce qu'est une hotline. Tout le monde a eu à faire à une hotline. En tant qu'informaticien, ils ont à faire à des hotlines, car ils sont le lien entre le fournisseur et l'utilisateur. Au départ, on parlait de l'externalisation de cette hotline. Aujourd'hui, on l'internalise. Il ne comprend pas cette décision car au cours du dernier COPIL où il était présent, il a été expliqué que pour toutes les universités qui ont choisi de mettre en place cette hotline en interne, le projet a échoué. Il comprend que l'on veuille faire une hotline mais ça ne marche pas. Il considère que le travail qu'ils font n'est pas compris. Il faut partout où c'est possible faire une enquête avant, mettre en place le service, et faire la même enquête après. On verra ainsi si oui ou non les usagers y ont trouvé leur compte.

Mme SCHLAEPPI répond que c'est le but de l'expérimentation.

M. MENUET souligne qu'il faudrait que des enquêtes se fassent dans les endroits où les gens sont opposés.

Mme SCHLAEPPI indique qu'ils ont rencontré 8 responsables informatiques. Il y a des endroits où le besoin est clairement exprimé. Dans certains cas et y compris en proximité, les collègues disent que ça les intéresse.

Mme TONNERRE souhaite apporter un témoignage pas sur ce projet en lui-même mais sur les expériences qu'elle a pu avoir en Composante sur les aspects plus techniques, logistiques. Il y a une application qui s'appelle Certech et qui permet aux Secrétaires Généraux des Composantes mais aussi aux collègues à l'accueil notamment de pouvoir formuler leurs demandes en ligne afin qu'elles soient analysées et traitées par le service technique de proximité. En tant qu'utilisatrice, elle a trouvé ce service plutôt performant, cela permet de tracer la demande. Pour l'utilisateur, c'est important de savoir que sa demande a été prise en compte, qu'elle n'est peut-être pas si urgente et qu'elle sera traitée un peu plus tard par le service concerné. Elle sait que ce projet est différent mais elle se permet de faire le parallèle entre les deux parce qu'elle pense que pour l'utilisateur, c'est un peu la même démarche.

M. BIAIS souhaite apporter une réponse à **M. MENUET**. Ils ont entendu les craintes exprimées et qui ont été relayées par **M. MENUET** autour de l'externalisation, autour d'une généralisation qui ne se fonderait pas sur une expérimentation. Les efforts de dialogue et d'écoute ont été intensifiés. Ils ont reçu l'ensemble des responsables des services informatiques de proximité pour les écouter, pour comprendre comment étaient organisées leurs équipes, pour recueillir leurs attentes. C'est sur cette base-là que le projet est réorienté avec une phase d'expérimentation et un veto posé sur la question de l'externalisation qui était socialement un point très important pour les partenaires sociaux, ce qui a été entendu. A un moment donné, il faut aussi dire les choses et ne pas laisser croire que sur ce projet le travail de dialogue n'a pas été mené. Il se prolongera.

Mme SAMI note qu'elle regrette de ne pas avoir eu sur Prodoc le document. C'est selon elle très difficile de se faire une idée précise au vu d'une présentation qui est un peu rapide même si elle est très claire. Effectivement, elle pense qu'il y a une avancée par rapport à ce qui était prévu au départ, le fait que ce soit internalisé lui semble un point positif important. Néanmoins, elle a vu passer un certain nombre de mails, un certain nombre de collègues les ont interpellés. Il y a des inquiétudes très fortes non seulement des personnels et des services mais également des usagers. Elle pense qu'il faut entendre également que pour les usagers, il est extrêmement important d'avoir un service de proximité. Il y a eu effectivement des échanges avec les services mais il y a aussi l'inquiétude des usagers qu'il faut peut-être aussi prendre en compte. Il est important de pouvoir à un moment donné, quand c'est nécessaire, avoir quelqu'un qui vient ou que l'on va voir qui puisse expliquer un certain nombre de choses.

M. BROCHARD souligne qu'il faisait partie du dernier COPIL informatique. Il témoigne qu'ils ont quand même été écoutés très attentivement puisqu'il avait fait la remarque sur le centre d'appels externalisé qui pour eux était inacceptable et incompréhensible. Etudier la piste d'une internalisation était indispensable et était un minimum. Il trouve cela relativement bien qu'il y ait une phase d'expérimentation à partir du moment où les Pôles sont d'accord et que chaque responsable de Pôle est consulté, ce qui a été le cas. C'était une demande qu'ils avaient faite lors de ce COPIL. Ils sont très attachés aux Pôles Informatiques de Proximité. Il est très important que ces Pôles de Proximité aient le choix d'utiliser ou pas ce centre d'appels. Concernant l'outil qui permet aux usagers qui le souhaitent de créer un ticket plutôt qu'un mail, cela ne lui pose pas de soucis particuliers. Par contre, il faudra que cet outil soit très bien choisi et fasse l'unanimité au sein des responsables de Pôle de Proximité parce que c'est un outil qui sera utilisé par tous les usagers de l'Université. Si cet outil n'est pas adapté, il ne sera pas utilisé.

M. MENUET remarque que tous les responsables de Pôle ont été interviewés, dont le responsable du Pôle du Tertre qui a dit son sentiment. Il souhaite que des analyses soient faites sur des endroits où il y a une vraie opposition. Sur le Tertre, il y a une vraie opposition. Il y a plein d'endroits où les gens se posent des questions. L'endroit où le taux d'encadrement est le plus faible en informaticiens, c'est le Tertre. C'est l'endroit où les personnels sont le plus opposés à la mise en place de ce genre de structure.

Mme SCHLAEPPI précise que ne seront à bord de l'expérimentation que ceux qui le souhaitent. Si Tertre n'est pas volontaire, Tertre ne sera pas dans l'expérimentation.

M. MENUET souligne que si des personnels sont opposés sur le Tertre, ils ne vont donc pas participer à l'expérimentation. Par contre, si l'expérimentation est considérée positive par les autres Pôles, Tertre va la subir. Il faut donc aussi faire expérimenter sur des personnels qui sont opposés.

Mme SCHLAEPPI répond qu'elle est prête à regarder la situation de Tertre dans le détail.

M. BIAIS ajoute qu'il y a un autre sujet que le pôle Tertre et rejoint **M. MENUET**. Il faut que le service informatique devienne véritablement un service informatique de proximité rattaché au pôle LLSHS puisque c'est le seul qui reste centralisé, rattaché à la DSIN. Il pense que le mélange de genres n'est pas bon. Il faut qu'il y ait une direction centrale et des services informatiques de proximité qui sont en lien direct avec les Doyens, avec les équipes de proximité.

M. GUEVEL souligne qu'il entend dire : « Tertre ne souhaite pas », mais les usagers de Tertre à sa connaissance, et il en fait partie, n'ont pas été consultés. Selon lui, l'informatique est « au service de ». Ecouter les informaticiens est important. Ce sont les professionnels qui bâtissent le service. Mais il faudrait peut-être aussi se tourner vers leurs usagers. Les usagers exprimeraient une opinion un peu autre. Sur ce Pôle, il y a un problème de son point de vue beaucoup plus fondamental à régler. Il s'agit de cette totale indépendance du service informatique qui théoriquement devrait en effet être au service des usagers mais qui finalement adopte ses propres règles et ses propres priorités parce qu'il y a une totale indépendance vis-à-vis du Pôle, sa Direction bientôt et des Composantes et notamment des Directeurs de Composante. Il considère, pour le vivre au quotidien et pour en avoir fait part à la DSIN, que ça ne fonctionne pas.

LE PRESIDENT souhaite mettre en avant le dialogue qui fait que la première proposition n'a pas été acceptée globalement. Il y avait externalisation, transfert sur l'établissement. Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est une expérimentation et c'est une internalisation. C'est un témoignage d'écoute de l'Etablissement remarquable. On y reviendra car l'évaluation signifie diagnostic, expérimentation et évaluation.

POINT 14 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA CHARTE FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES (FSDIE)

M. BERNOUSSI indique ce point aurait dû être présenté en duo par la Directrice de la Vie Etudiante la et la Vice-Présidente étudiante, mais cette dernière est malade. C'est donc **Mme BELLEIL** qui assurera la présentation.

Mme BELLEIL présente les modifications qu'il est proposé d'apporter à la charte de fonctionnement du FSDIE. C'est un peu une tradition en début de mandat. C'est un des objectifs du mandat de **Mme PRIEUR-DELAGE** de moderniser le fonctionnement de ce fonds de subvention à destination de initiatives étudiantes, de simplifier les démarches des associations étudiantes, de simplifier le travail des services et des Composantes et d'en clarifier le fonctionnement. Un groupe de travail a été réuni. Il regroupe des associations étudiantes, des référents FSDIE, des membres de la commission FSDIE et l'équipe de la Direction de la Vie Etudiante qui gère au quotidien ce fonds, pour faire des propositions d'amélioration. Il s'agit d'une première phase. Le travail se poursuit. Les membres du Conseil d'Administration ont un tableau qui reprend l'ensemble des modifications qu'il est proposé d'apporter. Il y a des actualisations avec la prise en compte de l'accord-cadre avec le CROUS par exemple, la fin de l'avance de fonds par les Composantes sur la part décentralisée du FSDIE qui était en phase test depuis un an, qui fonctionne bien et que les Composantes ont accepté de garder, la suppression de la mention sur la compensation de l'Etat pour les frais d'inscription des étudiants boursiers car ce n'est pas exactement le cas. La notion de voyage dans les critères d'exclusion est clarifiée, à la demande des associations étudiantes. Le terme voyage était un peu flou.

Il y a des nouveautés qui ont été soumises par les étudiants pour beaucoup d'entre elles :

- la prise en charge de frais de formation pour les associations étudiantes. Ce n'était pas pris en charge jusqu'à maintenant. Les déplacements par exemple pour aller à un congrès national de la Fédération de l'association des étudiants en sciences ou l'inscription à une série de formations dans une autre ville n'étaient pas pris en charge. Ces formations ont un réel intérêt pour la vie associative sur les Campus. Les étudiants en reviennent avec un réseau, ils y ont rencontré des intervenants souvent prestigieux avec une aura nationale, voire internationale. L'idée était de faire entrer ce dispositif dans les possibilités de financement à hauteur de 500 euros maximum par an par association hors association représentative, car dans le cadre du financement des associations représentatives, ces frais sont déjà pris en charge.
- la possibilité pour les étudiants des sites distants qui ne peuvent pas se déplacer pour venir défendre leur projet en commission FSDIE de pouvoir le défendre sur Skype.

Une présentation a été faite en CAC des critères d'examen des demandes d'utilisation de locaux par les associations étudiantes. Il y avait des critères qui avaient été intégrés sur le respect de la diversité, du principe de laïcité. Ces éléments ont été repris et intégrés au fonds de subvention. Il s'agit d'intégrer des éléments éthiques dans l'examen des dossiers de subvention.

M. GUEVEL qui a fait partie des Directeurs de Composante auditionnés par la Vice-Présidente étudiante, tient à souligner qu'elle est en deuxième année de droit et qu'elle est extrêmement mature. Il a trouvé qu'elle avait avec beaucoup de hauteur et d'intérêt pour ce sujet. Il attend avec impatience la phase 2 parce que là il ne s'y retrouve pas compte tenu des éléments qui ont pu être échangés. Elle lui a fait état de son projet pour cette phase 2. Il le trouve pertinent. Il veut revenir sur un élément sur lequel il avait échangé pourtant avec elle, qui lui pose problème et qui est pourtant contenu dans la Charte. Cela concerne page 9, la ventilation de la répartition des enveloppes par Composante. Il est totalement opposé à ce que celle-ci perdure dans cette Charte parce qu'elle n'a aucun sens. Quand il demande sur quelle base, sur quel critère ces crédits ont été ventilés par Composante, il n'a pas de réponse. Pour lui, il n'y a qu'un critère, c'est le nombre d'étudiants. Ensuite, que certaines Composantes ou certaines associations étudiantes soient plus dynamiques que d'autres, il l'entend aussi. Dans ce cas, dès lors que ça dépasse le décentralisé que possède la Composante, cette demande doit partir vers le central et être examinée par la commission centrale. Il ne comprend pas que sur ce décentralisé on ne soit pas sur un critère de répartition beaucoup plus juste et simple qui serait une indexation sur le nombre d'étudiants, avec pourquoi pas des variations et une correction année après année.

LE PRESIDENT indique qu'il a demandé notamment aux Vice-Président et conseiller étudiant, puisqu'ils ont des mandats très courts et qu'il faut quelques mois pour avoir connaissance des dossiers, de réaliser des choses accessibles une par une de manière à avoir une satisfaction de leur engagement et la preuve que ce qu'ils ont annoncé a été fait. Il y a ici deux phases. La première phase c'est celle-ci. La deuxième, c'est de questionner le fonctionnement entre central et proximal qui pose problème sur la ventilation, sur le fonctionnement. La phase 2 répondra à cette question.

Mme BELLEIL souligne que le projet avance plutôt bien et elle espère revenir devant les membres du Conseil d'Administration rapidement.

LE PRESIDENT ajoute que l'on voulait avancer rapidement auparavant. C'était un sujet vraiment difficile et finalement ça n'a pas réussi.

Mme BELLEIL précise que la phase 1 consiste à travailler plutôt sur les critères et la phase 2 plutôt sur le fonctionnement.

Mme SAMI pense que c'est important de faire un bilan sur les 5 ou 10 dernières années sur les demandes qui ont été faites, sur le nombre de demandes qui ont été refusées. Cela lui semble important de faire ce bilan là parce que l'on peut faire évoluer les choses à partir du moment où il y a une bonne raison. Ça serait dommage de donner à des Composantes des fonds alors qu'elles ne vont pas les utiliser. Elle entend les arguments mais elle pense que c'est important de veiller à ne pas léser les associations dynamiques.

M. CHAGNEAU souligne qu'il peut y avoir peu d'associations mais qui ont des gros projets. Elles peuvent avoir deux demandes mais deux demandes d'un montant élevé. Il faut différencier l'activité de l'association par rapport au montant pour savoir le public qui peut être touché. Cela rejoint l'argument du nombre d'étudiants. C'est ce qui doit primer même si l'activité associative et le tissu associatif doivent aussi être pris en compte pour pouvoir satisfaire tout le monde.

LE PRESIDENT conclut en indiquant que l'organisation et le fonctionnement étaient complexes sur la base d'un diagnostic ancien. Ce n'était pas forcément lisible et parfois perçu comme injuste parce qu'il y avait cette illisibilité. Toutes les modifications auraient pu être apportées en une seule fois mais il demande aux étudiants d'avoir des petites victoires par rapport à leur engagement. Ils doivent le faire en plus de leurs études. Il y a quelques exemples malheureux où les Vice-Présidents n'ont pas pu satisfaire leurs examens.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour la proposition de modification de la Charte de fonctionnement du FSDIE.

LE PRESIDENT confirme le bel engagement de **Mme PRIEUR-DELAGE** qui a une vision d'ensemble de l'Etablissement qui procède d'une belle maturité.

POINT 15 - PRESENTATION DES DISPOSITIFS DE CONTROLE INTERNE COMPTABLE ET BUDGETAIRE

M. BRANCHEREAU indique qu'il est obligatoire de présenter ces éléments là au Conseil d'Administration. L'objectif de cette présentation est d'expliquer que le contrôle en tant que tel n'est pas fait pour faire du « flicage » au sein de l'Etablissement mais au contraire pour venir aider les structures, fiabiliser les processus au sein de l'Etablissement et faire en sorte que l'on n'élude pas par exemple la thématique des recettes. Il s'agit de présenter pourquoi sont mis en place le contrôle interne comptable et le contrôle interne budgétaire au sein de l'Etablissement.

M. DRUE précise les différents enjeux stratégiques :

- une amélioration du pilotage financier ;
- la levée des réserves des commissionnaires au compte ;
- une demande imposée par les Ministères de tutelle, le Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement supérieur de la Recherche et la Direction Générale des Finances Publiques, de mettre en place un double contrôle interne, un contrôle interne comptable et financier et un contrôle interne budgétaire. Ces éléments sont rappelés chaque année dans la circulaire des opérateurs de l'Etat et le décret GBCP. Le contrôle interne comptable est un levier essentiel de la qualité comptable. Ce n'est pas pour « fliquer » ou embêter les gens, c'est pour améliorer la qualité des comptes depuis le début d'une opération jusqu'à son dénouement dans la comptabilité de l'Etablissement et maîtriser les risques.

Quand **M. DRUE** a pris ses fonctions il y a trois ans et demi, il y avait un certain nombre de réserves de la part des commissaires aux comptes. Toutes ces réserves ont été levées. Un travail de fond et un travail en matière de qualité des comptes qui remontent dans la comptabilité de l'Etat au niveau du compte 26, compte de liaison avec les opérateurs de l'Etat, ont été réalisés. Les notions de sincérité et de régularité des comptes sont très importantes. Les comptes doivent donner une image fidèle du patrimoine. Il y a eu une levée de la réserve sur le patrimoine immobilier sur la fin de l'exercice 2015. La nouveauté concerne le contrôle interne budgétaire.

M. BRANCHEREAU indique que le contrôle interne comptable est relativement ancien. Le contrôle interne budgétaire est plus récent d'un point de vue réglementaire. Il a été mis en place au sein de l'Etablissement à la fin de l'exercice 2014 et a contribué notamment à mettre en place des procédures de gestion pour fiabiliser les processus de gestion et aider soit les départements d'enseignement, soit les Laboratoires de recherche.

L'approche qui a été la leur dans la mise en place du contrôle interne budgétaire a été dans un premier temps d'essayer de faire en sorte d'aller chercher toutes les recettes pour l'Etablissement. Par exemple, en matière de formation continue, sur les premiers contrôles qui ont pu être mis en place, la première démarche a été de rencontrer l'ensemble des acteurs. Au sein de l'Etablissement aujourd'hui, il y a un certain nombre d'étudiants pour lesquels les factures ne sont pas transmises pour différentes raisons. Il s'agit d'aider les structures au niveau le plus fin pour faire en sorte que l'on facture. En lien avec les services de formation continue, ils ont décidé de mettre en œuvre un tableau de suivi qui permet de s'assurer que pour chaque étudiant inscrit, il y a bien une convention qui est signée, préalable à la facturation. Il s'agit ensuite de s'assurer qu'une facture est bien émise. Aujourd'hui, les choses se sont améliorées mais il y a encore des progrès à effectuer puisqu'il y a un pourcentage d'échecs dans ces contrôles. Néanmoins, la mise en place de ces contrôles-là ont permis au sein de l'Etablissement de faire comprendre tout l'intérêt du contrôle interne. Il y a une véritable appropriation des différents acteurs de terrain, notamment sur la chaîne de la recette de la formation continue, sur l'utilisation de ces outils qui deviennent les outils de gestion au quotidien. C'est un exemple de contrôle interne budgétaire. L'idée est de venir aider les structures.

Le deuxième objectif poursuivi est de constater les lourdeurs administratives et financières dans l'Etablissement. Cela permet de répondre à un certain nombre de questions avec les structures. En l'occurrence, il a été constaté qu'il serait peut être intéressant, toujours sur le sujet de la formation continue, de mettre en place des systèmes plus simples pour s'inscrire et payer. C'est pour cela qu'a été mis en place un projet de paiement en ligne qui permettrait dans un proche d'avenir de simplifier la gestion et de garantir la perception des recettes et un meilleur service pour l'utilisateur.

M. DRUE indique que les deux contrôles sont interconnectés. Les deux contrôleurs internes respectifs travaillent main dans la main parce que les logiques de travail sont les mêmes, les méthodes sont similaires et l'objectif est de se compléter pour sécuriser toute la chaîne financière. Les thématiques sont partagées entre l'agence comptable et la DAF. Il ne s'agit pas d'être dans une logique répressive, mais d'apporter des conseils. Cela implique d'avoir une documentation qui soit mise à jour et partagée, des procédures. Le but du jeu est de garantir une piste d'audit par la traçabilité des acteurs et des opérations, afin d'éviter qu'il y ait des possibilités d'éluder certains droits, certaines recettes ou d'avoir des pratiques qui ne seraient pas conformes à la réglementation. Cela passe donc pas la mise en place par exemple d'organigrammes fonctionnels, de fiches de procédure, de fiches relatives au fonctionnement d'une structure, de modalités pratiques. C'est un travail de fond qui est mené. Le contrôle interne budgétaire et le contrôle interne comptable font partie de ce que l'on appelle au sens large le contrôle interne qui peut porter également sur les cœurs de métier, c'est-à-dire que l'on va beaucoup plus loin que simplement la chaîne comptable et financière. L'objectif du contrôle interne est de maîtriser le fonctionnement des activités de l'Etablissement.

M. BIAIS précise que quand il s'agit d'aller au-delà, dans des problématiques de réorganisation des processus de gestion et métier, c'est pleinement la responsabilité de l'ordonnateur car cela impacte l'ensemble de l'organisation des services.

M. BRANCHEREAU indique que pour mettre en place ces dispositifs, deux contrôleurs sont présents au sein de l'Etablissement, l'un côté comptable, l'autre côté ordonnateur. Une harmonisation des organigrammes fonctionnels sur l'ensemble des services a été mise en place. Cela a notamment été fait sur l'ensemble des services financiers de proximité. Il est important de savoir qui fait quoi. L'ensemble des procédures ont été mises en œuvre depuis maintenant quelques années, ce qui a permis de pouvoir au bout de cinq ans, lever les réserves des commissaires aux comptes. Les RCE ont été accompagnées de la certification des comptes des établissements. Le travail n'est pas terminé puisqu'il peut très bien y avoir une réserve sur les

comptes 2016 si l'on n'est pas vigilant sur la qualité des process. Dans cet objectif du déploiement du contrôle interne, il est nécessaire d'être le plus clair possible en termes de mise en œuvre de ces contrôles. Le but est d'avoir un calendrier de déploiement du contrôle interne budgétaire au sein de l'Etablissement pour prévenir des contrôles qui vont être effectués et que les différentes structures puissent préparer, toujours avec cet objectif de venir aider et de ne pas mettre en place des contrôles qui soient peu efficaces. Les déploiements de contrôles conjoints sont mis en place au niveau comptable et au niveau ordonnateur. L'inventaire physique est un exemple. Il y a un inventaire comptable et un inventaire physique. On a un intérêt collectif à maîtriser cet inventaire physique pour l'Etablissement même si l'on a bien conscience que sur le terrain ce n'est pas toujours simple de mettre en place les processus et les procédures pour avoir un inventaire physique à jour. Cela fait seulement la deuxième année que l'on a un inventaire physique. Cela peut engendrer de la lourdeur pour un certain nombre d'acteurs. Par contre, il y a un gain fort pour l'Etablissement. A ce stade, hormis sur la partie informatique, il y a plutôt un bon retour. L'ensemble des acteurs de terrain joue le jeu actuellement. Le déploiement des contrôles comptables s'opère également sur la partie régie, contrôle des rémunérations et révision des comptes comptables. En matière de formation continue, c'est aussi valable pour la recherche, chaque année malheureusement l'Etablissement est amené à rembourser ponctuellement ses partenaires parce que les obligations n'ont pas été remplies, soit en raison du non-respect des délais, soit en raison de la non transmission des bilans scientifiques, soit parce que les bilans financiers comportent des dépenses qui n'étaient pas éligibles. C'est marginal. Néanmoins, il y a une marge de progression en la matière pour aller chercher les subventions. Globalement, l'Etablissement fonctionne bien en la matière même s'il y a quelques progrès à effectuer. Actuellement, il y a par exemple sur un contrat avec un financement européen des récriminations de la part de la Commission européenne sur l'utilisation des crédits. L'Etablissement a donc des progrès à faire en la matière pour éviter de se voir réprimander à la fin d'une opération par ceux qui font les audits au niveau européen. L'enjeu financier est de plus d'un million d'euros pour deux contrats européens. Ce n'est donc pas anodin. Le contrôle interne va permettre tout au long du contrat de s'assurer que les règles sont respectées.

M. DRUE ajoute que l'existant a été analysé. Il y a des enquêtes très régulières sur le contrôle interne qui sont demandés par les deux Ministères de tutelle. L'Etablissement doit analyser, doit avoir son niveau de maîtrise des risques qui fasse l'objet d'une analyse. Pour ce faire, il y a un comité de pilotage au sein de l'Etablissement. Des chantiers prioritaires ont été définis. Il s'agit de la gestion des recettes, de la gestion des immobilisations avec la volonté d'avoir un patrimoine fidèle, d'avoir un inventaire physique qui corresponde avec l'inventaire comptable. Il y a un gros chantier à mener également en matière de contrôle des rémunérations. C'est un poste de dépenses très important pour l'Etablissement qui représente 80% du budget. Pour ce faire, une cartographie des risques a été mise en place ainsi qu'un plan d'actions parce que le but du contrôle interne est d'analyser les risques par rapport à leurs enjeux et leurs possibilités de survenance mais également de proposer un plan d'action pour éviter ou limiter au maximum les risques. La cartographie des risques sera présentée au Conseil d'Administration du 7 avril 2017. Elle existe déjà mais sera actualisée.

La cartographie des risques est un outil de pilotage qui doit permettre de distinguer les processus qui sont fiabilisés de ceux qui peuvent présenter des risques. Avec cette notion d'approche par les risques, on veut identifier en amont tout événement qui par sa survenance ne permet pas d'atteindre les objectifs initialement fixés. Pour ce faire, il y a une échelle de cotation de risques selon deux critères qui sont la probabilité de survenance et l'impact. Au niveau des risques, il y a des grandes catégories :

- une défaillance dans l'organisation, c'est-à-dire que les tâches sont mal comprises, mal appréhendées, mal réparties.
- absence de points de contrôle suffisant. Il y a toujours le souci de documentation parce qu'il ne faut pas toujours voir un risque de malveillance mais surtout un risque de méconnaissance métier. Il faut avoir une documentation qui existe, qui soit mise à jour et qui soit partagée.
- une défaillance de la traçabilité. Souvent, le travail est fait, par contre il n'est pas tracé, c'est-à-dire que l'on ne dit pas ce qui a été contrôlé. Le contrôle interne consiste également à tracer les opérations de contrôle.

Il y a également la notion de probabilité, de rare à très probable, la notion d'impact, de faible à capital avec une échelle.

Une fois que l'on a cartographié les risques et qu'ils sont hiérarchisés, il convient de formaliser un plan d'actions. C'est cette formalisation qui va indiquer de manière très synthétique les actions qui sont à mettre œuvre, les changements qui sont envisagés, les pistes de simplification qui sont possibles. Ce plan d'action va indiquer un rythme calendaire. Le but est qu'à la prochaine présentation du plan d'action, les risques aient diminué ou disparu. Ce plan d'action va permettre également d'indiquer clairement quels sont les choix stratégiques qui ont été retenus et d'assurer le suivi et la diffusion du renforcement du contrôle interne. Il y aura ainsi une vision, une ligne directrice qui sera claire pour les différents acteurs.

LE PRESIDENT remercie **M. DRUE** et **M. BRANCHEREAU**. Cela lui paraissait important que ce soit présenté dans cette instance pour bien comprendre que derrière les missions, il y a une démarche qualité de manière à mieux utiliser les moyens avec un élément de sécurisation important.

M. LUPI constate qu'il est question uniquement du risque financier mais demande, si par exemple il est responsable d'un contrat scientifique et qu'il évalue les risques une fois à échéance, si ce genre d'indicateurs sera pris en compte dans leurs outils de travail.

M. BRANCHEREAU répond que dans le cadre des procédures qui sont écrites aujourd'hui sur le suivi d'un contrat de recherche, le risque à terminaison est censé régulièrement être questionné. Il s'agit de se dire que l'on a peut-être mal évalué au point de départ la demande de subvention et que l'on va dépenser plus. Le deuxième risque, c'est que peut-être l'on ne répond pas à la demande exacte du financeur dans la nature de dépenses. Chaque année les services financiers sont censés en lien avec les porteurs de projet s'assurer sur ces deux aspects que l'on est bien dans les clous, c'est-à-dire que les dépenses effectuées dans l'année écoulée correspondent bien à l'éligibilité voulue par le financeur afin de ne pas avoir de pertes à terminaison. C'est une des recommandations des commissaires aux comptes de mettre en place un point de contrôle en formalisant le point de contrôle pour dire s'il y a eu oui ou non des échanges. Il s'agit aujourd'hui d'un fonctionnement par sondage. Les services ne sont pas en capacité à l'échelle de l'Etablissement d'avoir cet échange avec chaque porteur de projet. Un travail a été réalisé avec les commissaires aux comptes en fonction d'une part des financeurs car ils sont plus ou moins compliqués en termes de justificatifs et en fonction également des enjeux financiers.

POINT 16-1 : APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX DU CONCOURS DES TALENTS DU TERTRE – 3EME EDITION 2016 / 2017

POINT 16-2 : APPROBATION D'ATTRIBUTION DE PRIX DU CONCOURS DES MEILLEURS EXPOSES ORAUX DES DOCTORANTS DE L'ECOLE DOCTORALE 3MPL

M. BERNOUSSI propose de faire un vote groupé sur les deux règlements. Le premier règlement concerne le concours des talents du Tertre qui n'a pas encore eu lieu. Il aura lieu le 8 décembre 2016. Ce sont des étudiants qui sont issus des de toutes les UFR et qui doivent faire une exercice en très peu de temps, montrer à travers une pièce de théâtre les compétences que leur formation leur a permis d'acquérir. C'est selon **M. BERNOUSSI** vraiment remarquable. Il a eu la chance d'y assister deux fois. Il y a un premier prix pour l'équipe lauréate qui est un prix financé par la Fondation de l'Université de Nantes. Il y a un deuxième prix de 80 euros et un vote du public qui donne 125 euros. Voter ce règlement permettra d'attribuer les prix à ces étudiants lauréats.

Le deuxième prix a déjà eu lieu. Ce sont les journées scientifiques de l'école doctorale 3MPL qui ont eu lieu du 23 au 24 juin. Les doctorants devaient faire un concours d'exposé oral. Un jury était constitué. Il y a eu un certain nombre de prix attribués. Il s'agit donc de les voter pour permettre aux lauréats de recevoir leur prix.

Mme BARON demande quels sont les lots pour le premier prix.

M. BERNOUSSI répond qu'il ne les connaît pas.

M. CHENE précise que l'année dernière il y avait une tablette. Hormis l'aspect financier, c'est vraiment selon lui un moment très sympathique avec les étudiants. Il considère qu'il n'y a pas assez de monde et qu'il faut motiver les étudiants pour le faire, pour être présent. C'est quelque chose de très intéressant à suivre soi-même et à faire suivre par ses étudiants.

M. BERNOUSSI souligne qu'il y a parfois des étudiants de L1 qui font des performances remarquables.

Mme MORERE demande si ce concours est ouvert aux étudiants étrangers.

M. BERNOUSSI pense que ce concours leur est ouvert.

Mme MORERE souligne que pour l'instant dans le règlement l'Institut de Français Langues Etrangères ne figure pas dans les Composantes.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour le règlement d'attribution de prix du concours des Talents du Tertre – 3ème édition 2016/2017.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour le règlement d'attribution de prix du concours des meilleurs exposés oraux des doctorants de l'Ecole doctorale 3MPL.

POINT 17 : APPROBATION DE TARIFS, DONN ET SUBVENTIONS

Mme SAMI demande à quoi correspond la mise à disposition d'espaces de restauration au CROUS hors site pôle étudiant.

M. BERNOUSSI pense qu'il s'agit du food truck.

Mme SAMI souligne qu'en page 3 elle ne savait pas à quoi correspondait cette somme de 9 000 euros. Il s'agit en fait de l'analyse des besoins, de l'étude de faisabilité, de la réalisation de maquettes etc. Elle souhaite savoir à quoi cela correspond, s'il s'agit d'un prestataire de service.

Mme TRICHET considère qu'il n'est effectivement pas facile de s'y retrouver. En revanche, on comprend dans l'annexe que c'est pour mettre en place des sites internet, réaliser des petits films. Le public n'est pas précisé. Elle demande si ce sont tous les Laboratoires de l'Université.

Mme SAMI demande s'il s'agit d'un prestataire extérieur. Si tel est le cas, elle demande si ces choses ne pourraient pas se faire au sein de l'Université.

M. BERNOUSSI répond qu'il s'agit de prestations du Pôle Audiovisuel et Multimédia (PAM) qui est un service de l'Université. Ce sont des recettes et non des dépenses qui correspondent à des prestations.

Mme TRICHET indique qu'elle s'est renseignée pour son Laboratoire pour un petit film. Elle trouve que ce n'est pas très concurrentiel et se dit assez étonnée.

Mme SAMI demande en direction de qui sont réalisées ces prestations. Si c'est en direction d'un Laboratoire ou d'un service de l'Université, on peut selon elle se demander pourquoi c'est facturé. En revanche, si c'est en direction de l'extérieur, on peut se demander pourquoi c'est si peu cher.

Mme TRICHET souligne qu'à l'extérieur on peut trouver pour 3 500 euros, alors que c'est ici facturé 4 000-4 500 euros. Les Laboratoires doivent investir sur l'image, sur leur site Internet. Cela représente un coût au bout du compte. Elle souhaite savoir à qui le PAM facture et constate qu'il n'y a pas de service préférentiel pour les Laboratoires universitaires.

M. CARBONI souligne que le PAM est souvent assez généreux pour les Laboratoires. Il y a beaucoup de choses qu'il ne facture pas. C'est un prix maximum qu'ils annoncent ici mais ils rendent service.

Mme OBLE rappelle qu'il n'y a pas de prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi sur toutes les formations Université, y compris les Diplômes Universitaires (DU). Elle avait demandé un tarif préférentiel pour les personnes qui finançaient individuellement. On lui avait dit que sur les DU ce n'était pas possible. Elle constate que sur au moins un DU, il y a un tarif préférentiel. Elle trouve que c'est une bonne chose.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 29 voix pour et 1 voix contre les tarifs détaillés dans le tableau joint en annexe.

POINT 18 - RENDU COMPTE D'ADMISSIONS EN NON VALEURS

M. BERNOUSSI indique qu'il s'agit d'un certain nombre de factures que l'agent comptable n'a pas pu recouvrer malgré toutes les démarches entreprises. Cela représenté 12 909,22 euros.

LE PRESIDENT souligne que l'on s'oriente vers une diminution compte tenu des procédures présentées au dernier Conseil d'Administration.

POINT 19 - QUESTIONS DIVERSES

M. POUZAINT revient sur la question qu'il avait posé la fois dernière concernant l'IRT Jules Verne et la la Manufacturing Academy.

LE PRESIDENT répond qu'il s'agit d'un projet de formation dans le cadre de l'IRT, ce qui est original sur l'ensemble des IRT en France. C'est un projet qui a plusieurs années et qui était un peu abscon au départ notamment sur qui fait quoi, comment, avec quel modèle économique. L'Université a travaillé sur des formations pour faire des épisodes de formation sur le site de l'IRT avec des équipements qui n'existent pas au sein de l'Etablissement. Ce sont l'IUT de Nantes et Polytech qui ont travaillé là-dessus et qui ont défini un certain nombre de formations qui auraient à vocation à pouvoir profiter de l'IRT, sous réserve de payer une cotisation qui s'élève à environ 200 000 euros. La position du **PRESIDENT** a été de dire qu'il ne connaît pas le volume de l'offre de formation du quinquennal aujourd'hui et que si tout le monde demande ça, ce sera difficile. Il considère qu'il a eu raison dans la mesure où il y a eu une inflation de cette offre de formation très conséquente. L'IRT a reçu de l'argent du PIA pour cette Jules Verne Manufacturing Academy pour un montant de 12,5 millions d'euros qui s'ajoutent aux 20 millions d'euros que la Région avait décidé antérieurement de mettre pour construire un bâtiment consacré à la formation. Dans ce bâtiment il y a des forces universitaires, il y a l'AFPI qui dépend de l'Institut métallurgique 44, il y a d'autres structures comme le Lycée Livet, des Lycées professionnels, la Joliverie et les Savarières. Il a été demandé au **PRESIDENT** si l'Université voulait bien être affectataire de ce bâtiment et trouver entre 1,7 et 2,6 millions d'euros pour assurer la gestion de ce bâtiment. Il a dit non. Aujourd'hui il y a un dialogue avec la Métropole. Il a rencontré la Présidente de Nantes Métropole la semaine dernière. L'Université va peut-être être aidée pour pouvoir assurer les formations qui se font sur l'IRT telles qu'elles étaient prévues initialement. Pour autant le modèle économique n'est pas stable parce que pour ce qui concerne l'AFPI, donc les industries métallurgiques, il y a des gros questionnements aujourd'hui encore. L'Université n'ira pas plus loin mais n'ira pas en deçà. Le modèle économique d'ensemble n'est pas stabilisé. Il y a une réunion toutes les semaines sur ce sujet. Il y a un focus très fort sur l'apprentissage avec dans le modèle un engagement de l'IRT à amplifier l'apprentissage et récupérer un peu plus de taxe d'apprentissage.

M. POUZAINT souligne qu'il y a un problème lié à la gouvernance de l'IRT. Selon lui, si le système fonctionnait autrement, l'écosystème fonctionnerait de manière plus vertueuse pour les différents acteurs.

LE PRESIDENT ajoute que l'on a besoin de l'IRT. Il faut selon lui que ça fonctionne sur la base d'un fait générateur industriel mais avec les académiques. Il est nécessaire d'avoir une bonne méthode de travail de A à Z.

Mme OBLE considère qu'il faut un peu de cohérence. Dans le Grenelle de l'apprentissage, la Région veut financer essentiellement de l'apprentissage sur des bas niveaux de qualification. Elle demande comment l'Université peut ainsi développer l'apprentissage.

LE PRÉSIDENT répond que l'apprentissage est développé également pour les formations de l'Université. C'est un sujet important à suivre au quotidien. **LE PRÉSIDENT** remercie les collègues de Polytech et de l'IUT qui ont beaucoup travaillé sur ce sujet de la formation

LE PRÉSIDENT lève la séance à 12H30.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Olivier LABOUX

